



HAL
open science

“ La coopération nécessaire des acteurs publics et des acteurs privés de sécurité dans le domaine du renseignement et dans un concept de sécurité intérieure globale post-attentats ; Vaincre les Difficultés et les résistances. Une lecture interactionniste de la problématique ”

Eric Verzele

► **To cite this version:**

Eric Verzele. “ La coopération nécessaire des acteurs publics et des acteurs privés de sécurité dans le domaine du renseignement et dans un concept de sécurité intérieure globale post-attentats ; Vaincre les Difficultés et les résistances. Une lecture interactionniste de la problématique ”. [Rapport de recherche] UNIVERSITE PARIS II ASSAS PANTHEON. 2016. hal-01488880

HAL Id: hal-01488880

<https://hal.science/hal-01488880>

Submitted on 14 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS

ARTICLE PREALABLE A PUBLICATION

« La coopération nécessaire des acteurs publics et des acteurs privés de sécurité dans le domaine du renseignement et dans un concept de sécurité intérieure globale post-attentats ; Vaincre les Difficultés et les résistances. Une lecture interactionniste de la problématique »

PRESENTE PAR ERIC VERZELE

Septembre

2016

Propos liminaires,

Des hommes et des femmes, policiers ou gendarmes, civils ou militaires, tous professionnels de la sécurité, publique ou privée, se côtoient dans un espace social mixte : Réunions professionnelles, lieux de travail, salles d'audiences des tribunaux... : Chacun sait ou semble savoir comment il doit se comporter dans chaque situation, en fonction qu'il est opérateur public ou privé de sécurité. Un observateur, étranger à cette situation, mais bien au fait des enjeux, qui observe comment, dans la situation concernée et dans les circonstances du moment, des professionnels de la sécurité expriment le fait d'être « public » ou « privé », à travers leurs façons d'être. Qu'est-ce qu'être un acteur public de la sécurité ? Qu'est-ce qu'être un opérateur privé ? dans la mise en œuvre permanente d'un savoir être social constituant un pilier essentiel de la société Française et l'essence même du « vivre ensemble » ?

L'observateur se demande comment il se fait que chacun semble savoir –ou pas - s'y prendre et s'interroge sur la façon dont cet ordre social est organisé pour que ces comportements s'ajustent malgré les inégalités, les injustices, les conflits et les intérêts de chacun. Il s'interroge sur les cadres des interactions en jeu entre les acteurs, de toute façon tenus à œuvrer ensemble dans le contexte actuel et l'état de nécessité de sécurité dans lequel se trouve notre pays aujourd'hui.¹

C'est ce raisonnement principal qui constituera la trame du travail qui va suivre ; regard décalé, peu conforme aux usages et aux travaux fonctionnalistes ou structuralistes traditionnels, mêlant concepts de représentations sociales, concepts juridiques, enjeux de pouvoir et modes d'organisation, mais surtout empreint de ce que l'observateur en question est attaché à montrer, l'interaction et la relation humaines.

Là, constitue le moyen.

¹ « La sécurité n'est pas tout mais sans la sécurité, il n'y a rien : pas de développement, pas de progrès social, pas de progrès économique. Rien » Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la lutte contre la délinquance et les efforts en faveur de la Seine-Saint-Denis, à Bobigny le 20 avril 2010.

Quant à l'objectif, il relève, lui, de la volonté de cet observateur, de participer à la reconstruction de la visibilité d'un groupe social, sinon oublié, au moins ignoré d'une sociologie ou d'une politique de la sécurité intérieure, pensées dans le courant d'un paradigme d'inspiration régalienne qu'il convient aujourd'hui de repenser, de rénover, au vu des dangers et des nouvelles formes de menaces qui mettent le pays en danger.

Réintroduire les acteurs privés de sécurité et plus encore les enquêteurs de droit privé, dont l'histoire dans certains pays a montré qu'ils étaient, sous contrôle de la puissance publique, en mesure de, participer à l'œuvre de sécurité intérieure globale : « The NCTC also maintains productive relationships with foreign partners. It is the diversity of backgrounds and disciplines fused together in an integrated environment that enriches the NCTC analysis, provides alternative perspectives, and breaks down cultural and physical barriers”²

² Source : <https://www.nctc.gov/partnerships.html> -

Introduction générale	2
CHAPITRE I : COMPOSITION, ANIMATION ET FONCTIONNEMENT DES ACTEURS PUBLICS ET DEFINITION DE LA SECURITE INTERIEURE	7
I.1 Les acteurs publics en charge de la sécurité : Identification des organisations publiques en charge de la sécurité – Rôles et fonctionnement –	7
I.1.a Au niveau européen	7
I.1.b Au niveau national	9
I.1.c Au niveau local	10
I.1.d Une coopération recherchée ? S’inspirer du modèle Anglo-Saxon ? Y a-t-il une exception Française ?...	13
I.1.e ...au dela des préjugés....	16
I.2 Un concept de sécurité globale trop souvent et diversement interprété.	16
Conclusion de la première partie	17
CHAPITRE II : DETOURS THEORIQUES	19
Introduction	19
II. 1. IMPACT DES REPRESENTATIONS SOCIALES SUR LA COMMUNICATION	19
II.1. a Naissance d’un mythe	20
II. 1. b L’Inéluctabilité des représentations	21
II. 1. c Utilisation des théories des représentations sociales	21
II. 2 Une modélisation de la communication : Genèse des habitus de communication	24
II.2. a Un langage commun	24
II. 2. b D’autres modèles de communication	25
II. 2. c Communication en vue du changement : une adaptation du modèle de Palo Alto.	27
II. 2. d Communication et coopération, des éléments indissociables	28
II. 3 Une approche différenciée et sans doute inédite : L’ordre de l’interaction	30
II. 3. a L’ordre de l’interaction : Définition, usage et utilisation comme désign de recherche	31
II. 3. b Notions d’ « institution totale » et de « déviance »	38
CONCLUSION GENERALE	45
BIBLIOGRAPHIE	47
RESUME	51
ABSTRACT	52

Introduction générale

J'ai choisi de situer ce travail de recherche sous le prisme juridique mais, au-delà de cette approche classique en faculté de droit, également sous un important angle sociologique, tant il me paraît, à la lumière de mon expérience professionnelle, particulièrement important de bien articuler les deux approches. Je m'en réfère pour cela aux déclarations d'Alain Bauer évoquant le renseignement³ : « On est beaucoup dans le fétichisme technologique, ce qui a plutôt affaibli le renseignement humain au cours des dernières années. C'est difficile de faire naître un contre-courant ». En effet, à force de nier ou de reléguer le facteur humain dans les problématiques de sécurité d'une manière générale, au second plan, en privilégiant les déclarations d'intention, les textes législatifs et réglementaires, les directives, aux interactions humaines, on crée un millefeuille, certes imposant, mais manquant singulièrement de liant et donc d'efficience.

Le premier article du Code de la sécurité intérieure, composant l'annexe de l'ordonnance du 12 mars 2012, l'article L. 111-1 (Livre I, Titre I, chapitre 1) dispose : « La sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. L'État a le devoir d'assurer la sécurité en veillant, sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre publics, à la protection des personnes et des biens. Il associe à la politique de sécurité, dans le cadre de dispositifs locaux dont la structure est définie par voie réglementaire, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale ainsi que les représentants des professions, des services et des associations confrontés aux manifestations de la délinquance ou œuvrant dans les domaines de la prévention, de la médiation, de la lutte contre l'exclusion ou de l'aide aux victimes. »

L'organisation de la sécurité intérieure, de la prévention de la délinquance –et aujourd'hui de

³ Attentats à Paris - Alain Bauer : "Il faut reformater l'outil de renseignement "INTERVIEW. Des terroristes d'un type nouveau sont apparus. Décryptage avec le criminologue Alain Bauer, qui a travaillé avec Manuel Valls et Nicolas Sarkozy. - Publié le 14/11/2015 à 13:41 | Le Point.fr

la radicalisation- , du recueil et du traitement du renseignement, particulièrement en France, est une organisation complexe, voire compliquée, mettant en action un trop grand nombre d'acteurs aux cultures professionnelles trop différentes et engendrant un trop grand nombre d'enjeux quelquefois à l'opposé les uns des autres.

Or les analystes institutionnels montrent que, en tenant pour compliqués des problèmes complexes et en les traitant par des méthodes analytiques, on les a rendus plus complexes encore⁴.

Nous saisissons l'opportunité qui est celle de la vague d'attentats que subit notre pays, l'état d'urgence qui s'en est suivi et qui semble devoir perdurer peut être plus qu'exceptionnellement, la dénonciation des failles dans le dispositif général de sécurité intérieure, dans l'organisation des services de renseignements et dans le manque général de coordination et de collaboration de multiples acteurs ; En effet, c'est bien de ces faits majeurs, bouleversant les milieux tant des acteurs publics que privés de la sécurité intérieure, les cadres habituels de fonctionnement de notre système sécuritaire, que nous tirons notre premier fait concret à l'origine de notre recherche.

Le deuxième fait concret est la suspension suivie de la garde à vue puis la mise en examen du directeur du CNAPS, le Préfet Alain Gardère, le 21 janvier 2016, pour «corruption passive par un agent public, recel d'abus de biens sociaux, prise illégale d'intérêt et détournement de fonds publics» ; Tout en insistant fortement sur la présomption d'innocence et bien que n'engageant sur le fond que la seule personnalité de monsieur Gardère, on ne peut s'empêcher de penser à l'impact indirect porté aux professions du domaine de la sécurité privée, souffrant véritablement d'un manque de représentation positive, fait sciemment entretenu par la presse, entre autres, mais également par les entreprises privées de sécurité elle-même, par des pratiques douteuses depuis le début du XIX^{ème} siècle⁵.

Le troisième fait concret pris en considération dans notre recherche est la nomination, le 27 janvier 2016, aux fonctions de ministre de la justice et garde des Sceaux de Mr Jean Jacques URVOAS, éminent spécialiste des problématiques de sécurité, ancien secrétaire national à la sécurité au Parti Socialiste, auteur du « Rapport sur le fonctionnement des services de

⁴ La modélisation des systèmes complexes, Lemoigne, 1999, p 19

⁵ La sécurité privée en France, D. Warfman, F. Ocquetau, PUF, 2011

renseignement français dans le suivi et la surveillance des mouvements radicaux armés » – de mai 2013, ou du « Rapport d’activité de la Délégation parlementaire au renseignement – an 1 » de décembre 2014 et rapporteur de la Loi 2015-912 du 24 juillet 2015 et relative au renseignement.

Le quatrième fait concret date lui, du 21 juillet 2016, date de promulgation de la Loi 2016-987 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et portant mesures de renforcement de la lutte antiterroriste.

Le cinquième fait concret est l’affirmation de Monsieur Georges Fenech, député Les Républicains et président de la commission d’enquête parlementaire sur les attentats quand il déclare le 6 juillet 2016 sur RFI : « ...C'est un échec cruel, très lourd de conséquences, de nos services de renseignements...On a quand même 150 morts, une succession d'attentats planifiés qui ont complètement échappé à nos radars ... Qui fait quoi aujourd'hui ? Qui est le patron de l'antiterrorisme en France ?...Il n'y en a pas... », ajoutant : « Il y a plusieurs services dont certains dépendent du ministère de l'Intérieur, d'autres dépendent du ministre de la Défense... Il manque une clé de voûte [...], une grande agence nationale, qui soit directement rattachée au président de la République et qui ait la tutelle sur tous les renseignements », reprenant la préconisation centrale du rapport de la commission d'enquête. Il faut selon lui « créer une base commune, un fichier commun du renseignement qui n'existe pas aujourd'hui », en ayant un « directeur national du renseignement ».

Enfin, notons, en date du 3 août 2016, la nomination par le président de la république, de Muriel Domenach, en qualité de secrétaire générale du Comité Interministériel de prévention de la délinquance auquel le volet prévention de la radicalisation a été ajouté par le Décret N° 2016-553 du 6 mai 2016, en remplacement de Pierre N’Gahane nommé préfet de la Charente en juin 2016. C’est ainsi une modification valant mutation d’un dispositif national de prévention de la délinquance qui est souligné par les deux décisions récentes prises par l’exécutif.

Problématiques juridique et organisationnelle, problématiques économique et politique, et enfin problématique humaine, s’enchevêtrent ; Ainsi le champ d’études est étendu et il nous semblait nécessaire avant tout autre chose de faire un état des lieux de la situation actuelle

concernant les interactions entre les acteurs publics et privés de la sécurité en France. En effet, la multiplicité de systèmes et de réseaux, la dichotomie existant entre une mission régaliennne, l'existence d'un secteur marchand et un projet de société risquent d'engendrer des complications supplémentaires dans la mise en œuvre d'une politique durable et efficace de sécurité intérieure.

Une question de départ (Qu'est ce qui n'a pas fonctionné ? Pourquoi des informations n'ont-elles pas été recueillies ? Pourquoi « ils » n'ont pas échangé, coopéré ?) , des ébauches de réponses, des quantités de propositions, relayées pour certaines par des auteurs reconnus, confirmées par des expériences, un vécu professionnel et un très grand intérêt et une conviction pour la création d'une profession émergente de nouveaux enquêteurs privés, composante d'une véritable culture nationale du renseignement comme cela est le cas en particulier dans les pays Anglo-Saxons, au Japon ou dans certains pays d'Europe du Nord, constituent les bases d'un questionnement plus profond et le socle de ce travail de recherche.

Alors, bien entendu, la création de l'académie nationale du renseignement, par Décret du premier ministre du 13 juillet 2010 traduit déjà une volonté de renforcement des liens au sein de la communauté française du renseignement, et à la création d'une véritable culture du renseignement, mais restant cantonnée aux opérateurs publics de sécurité, sans mention aucune aux professionnels de la sécurité et du renseignement privés.

En effet, la LOPSSI⁶, issue des livres blancs de la sécurité et de la défense nationales, a permis de rendre obligatoire et efficace la coopération des acteurs publics de la sécurité. La notion de « communauté du renseignement » a émergé depuis le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 et a été définie par un décret du 12 mai 2014 après la création, le 13 juillet 2010⁷ d'une académie du renseignement qui, selon le premier ministre de l'époque⁸ : «... est venu [e] ajouter un facteur supplémentaire de cohérence à l'édifice, prélude à une Communauté française du renseignement enfin rassemblée et décloisonnée ... il lui faudra contribuer à la promotion d'une culture française du renseignement, comme chez les Anglo-Saxons ou les Allemands ».

⁶ La [loi \(n°2011-267\)](#) du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI II)

⁷ Décret du 13 juillet 2010 portant création de l'Académie du renseignement (LOPPSI II)

⁸ Monsieur François Fillon,

Pour Mme Dromer-North⁹, chef de projet : « il ne s'agit pas de se substituer aux Services, qui conserveront évidemment leurs formations internes spécifiques. La volonté est bien, dans le domaine de la formation, d'initier une démarche de mutualisation, au sein de la communauté du renseignement dans son ensemble, favorisant ainsi la connaissance réciproque et la mobilité des cadres entre les différents services...il faut, en particulier, s'efforcer, par une meilleure compréhension mutuelle, de substituer dans les esprits une logique de complémentarité à une logique de concurrence souvent prévalente ... Mettre ensemble pendant une durée limitée, des personnels qui viennent de rejoindre la profession pour leur donner des bases communes, ce qui facilitera d'autant la coopération, dans la perspective d'une véritable osmose. Des stages de recyclage, d'information, voire de partage d'expérience dans certains domaines devraient également être organisés en cours de carrière... »¹⁰

On soulignera ici les termes employés par Madame Dromer-North : « Démarche de mutualisation, connaissance réciproque, compréhension mutuelle, logique de complémentarité, coopération, osmose... » ; Est-il vraiment inenvisageable, à l'heure où les réserves militaires opérationnelles et citoyennes sont activées, presque à en constituer une garde nationale¹¹, ou la réserve de la police nationale est maintenant ouverte au public¹², de penser que ces termes puissent un jour concerner la coopération des enquêteurs de droit privé et les opérateurs publics de sécurité, à rassembler dans un potentiel quatrième cercle du renseignement¹³, toutes les volontés et les compétences, sous conditions de contrôle de l'état et de formations validées et certifiées, d'associer les professionnels de la sécurité privée et notamment les enquêteurs de droit privé volontaires, rassemblés autour d'une évolution de la profession, à la sécurité globale nationale ?

Nous proposons dans une première partie, un décryptage du réseau des dispositifs qui animent les acteurs publics de sécurité (CHAPITRE I, partie I.1) et de la définition du concept de sécurité (CHAPITRE I, partie I.2) avant dans une deuxième partie, de mobiliser les cadres théoriques relatifs aux représentations sociales et à la communication (CHAPITRE II, partie

⁹ Arrêté du 11 octobre 2010 portant nomination dans les services du Premier ministre (académie du renseignement) et Arrêté du 17 octobre 2013 portant nomination (administration centrale)

¹⁰ http://www.european-security.com/n_index.php?id=5873

¹¹ Compte Tweeter Elysée du 20 juillet 2016 à 8h12

¹² L'entrée en vigueur de la loi 2011-267, d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure du 14 mars 2011, a modifié les règles d'accès à la réserve civile. Désormais celle-ci est accessible à l'ensemble des citoyens âgés de 18 à 65 ans .

¹³ <http://www.urvoas.bzh/2015/01/17/elargir-la-communaute-du-renseignement/>

II.1 et II.2) pour justifier une approche différenciée par l'ordre de l'interaction (CHAPITRE II, partie II.3.a) et tenter d'en tirer quelques éléments qui nous semblent caractériser le ministère de l'intérieur (partie II.3.b)

CHAPITRE I : COMPOSITION, ANIMATION ET FONCTIONNEMENT DES ACTEURS PUBLICS ET DEFINITION DE LA SECURITE INTERIEURE

I.1 Les acteurs publics en charge de la sécurité : Identification des organisations publiques en charge de la sécurité – Rôles et fonctionnement –

I.1.a Au niveau européen

- INTERPOL est bien entendu l'organisation la plus connue, tant à la fois du grand public que des acteurs de la sécurité, qui cependant n'appréhendent pas précisément les missions dévolues à cet organisme. INTERPOL se revendique comme « la plus grande organisation de police au monde » puisque 190 pays adhèrent à cette vaste organisation dont le but affiché est de « permettre aux polices du monde entier de travailler ensemble pour rendre le monde plus sûr »¹⁴
- EUROPOL, quant à lui est une « structure de coopération policière qui facilite l'échange de renseignements entre polices nationales en matière de stupéfiants, de terrorisme, de criminalité internationale et de pédophilie au sein de l'Union européenne. La convention portant sa création a été signée et ratifiée par tous les États membres de l'Union européenne. Europol exerce l'ensemble de ses missions depuis le 1^{er} juillet 1999 »¹⁵
- Le Centre International pour la Prévention de la Criminalité (CIPC) est une ONG qui a pour mandat de « faire la promotion des villes – et d'une société en général – plus sûres et plus saines grâce à la mise en œuvre de pratiques inspirantes et d'initiatives visant à réduire et à prévenir la délinquance et la victimisation. Le CIPC a également

¹⁴ <http://www.interpol.int/fr/%C3%80-propos-d'INTERPOL/Pr%C3%A9sentation>

¹⁵ <https://www.europol.europa.eu/>

pour mission de soutenir les normes internationales, en particulier les Principes directeurs des Nations Unies en matière de prévention de la criminalité (1995 et 2002)»¹⁶.

Le Centre encourage les pays, les villes et les institutions à investir dans la prévention plutôt que de miser sur des mesures, plus coûteuses, de justice pénale pour lutter contre la criminalité

- REPC (Réseau Européen de Prévention de la Criminalité)

Le CIPD (R depuis mai 2016) représente la France au sein du REPC. « Ce réseau a été créé le 28 mai 2001 puis conforté par une décision du Conseil de l'Europe le 30 novembre 2009.

Il bénéficie d'un fonds de 845 000 millions d'euros prévu pour sept années au programme européen de prévention et de lutte contre la criminalité (ISEC) . Il est constitué d'un Conseil d'administration composé de représentants nationaux et assisté d'un secrétariat permanent. La présidence du conseil est assurée de manière tournante.

Ses priorités portent essentiellement sur l'identification des bonnes pratiques et le partage d'expérience entre les différents pays membres , la collecte et l'évaluation de l'information relative aux actions de prévention, sur son action destinée à favoriser les échanges d'idées et contacts ainsi qu'à encourager la coopération entre membres du réseau, sur sa contribution au développement des stratégies locales et nationales de prévention de la délinquance, et grâce à ce soutien aux initiatives et projets en organisant des rencontres, séminaires et conférences »¹⁷.

¹⁶ <http://www.crime-prevention-intl.org/fr/about-us/presentation/mission-activities.html>

¹⁷ <http://www.interieur.gouv.fr/SGCIPD/CIPD/Reseau-international2>

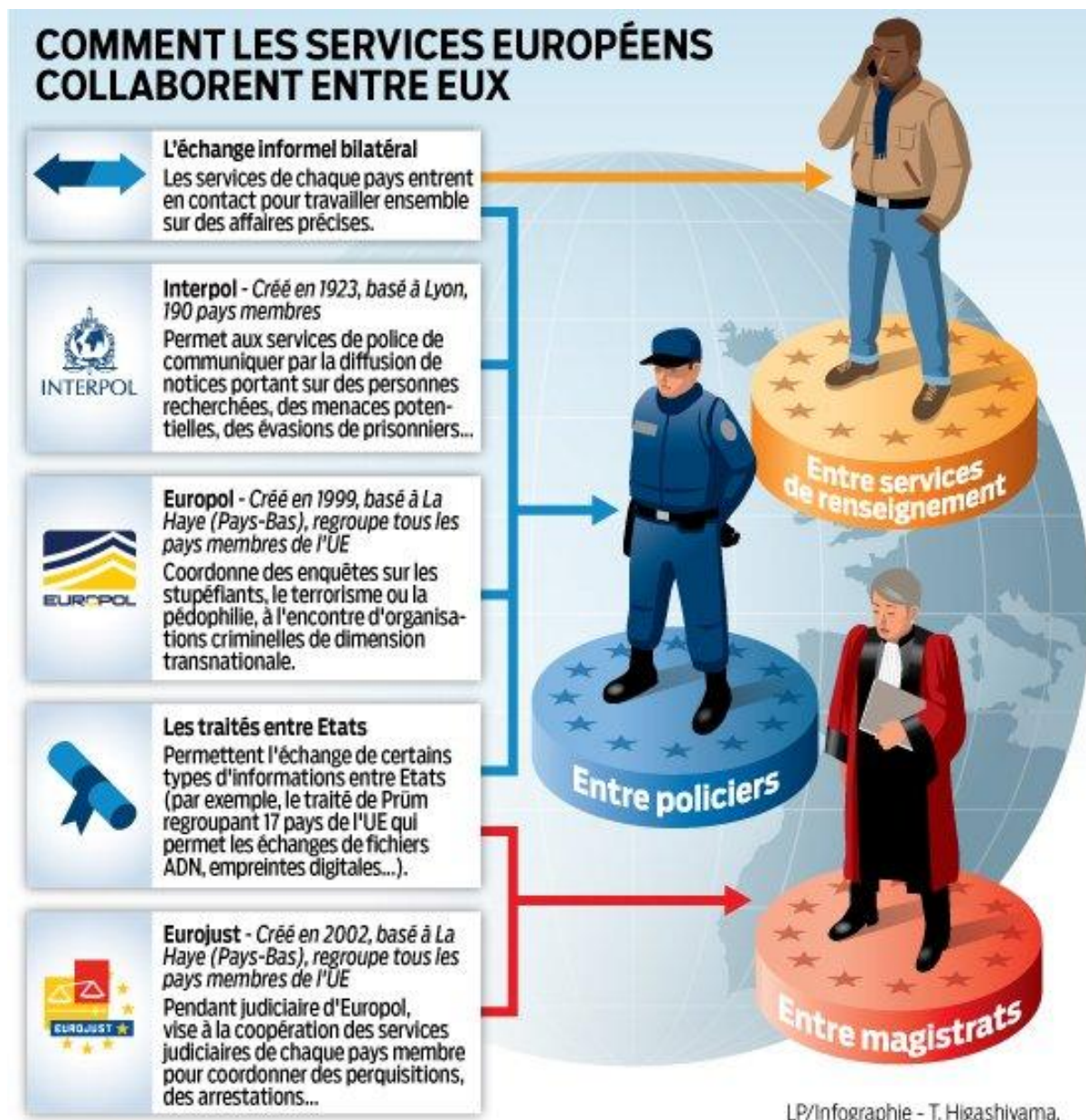


Fig. 1 : Sécurité, comment les Etats européens collaborent entre eux

Source : Le Parisien – 24 mars 2016

I.1.b Au niveau national

En France, l'Etat est le premier acteur public de la sécurité. Ce sont ainsi les ministères de l'intérieur pour la direction et la coordination des forces de l'ordre, de la justice pour tout ce qui peut toucher aux procédures judiciaires, aux sanctions, des transports pour tout ce qui concerne les infrastructures, des finances pour la gestion des produits des amendes, de l'éducation et de la jeunesse pour tout ce qui a trait à la prévention de la violence en milieu scolaire, à la lutte contre la radicalisation (ce volet étant placé sous la présidence du premier

ministre¹⁸) ... Hors ces ministères « majeurs » en matière de sécurité, d'autres –et presque tous les autres- ont un rôle, à un moment ou à un autre, à jouer en la matière.

Longtemps, deux ministères ont revendiqué des prérogatives supérieures aux autres dans le domaine de la sécurité intérieure. La gendarmerie nationale elle, dépendait du ministère de la défense, et la police nationale, du ministère de l'intérieur. Quant à l'administration pénitentiaire, elle-même acteur de la sécurité intérieure, elle relève du ministère de la justice. La réforme du 1^{er} janvier 2009, a intégré les forces de gendarmerie dans le ministère de l'intérieur.

Si la politique nationale de sécurité s'élabore au niveau de l'administration centrale, c'est à partir d'enjeux locaux que les actions vont être pensées. Pour cela, L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a notamment pour mission de « recueillir les données statistiques relatives à la délinquance auprès de tous les départements ministériels et organismes publics ou privés ayant à connaître directement ou indirectement de faits ou de situations d'atteinte aux personnes ou aux biens. A ce titre, il analyse et diffuse les données sur les crimes et délits enregistrés par les services de police et les unités de la gendarmerie nationales. Avec l'INSEE, il conçoit et exploite l'enquête nationale de victimation « Cadre de vie et sécurité ». Il a également la responsabilité de la production d'études sur l'évolution des phénomènes criminels à travers une approche multi-sources et, depuis le 1^{er} janvier 2010, en y intégrant les données sur la réponse pénale produites par le ministère de la Justice »¹⁹.

Ces données, étudiées, vont permettre aux autorités de déterminer les grands axes de travail et de stratégie aux autorités gouvernementales.

I.1.c Au niveau local

Plusieurs instances de concertation existent au niveau départemental sur la matière de prévention de la délinquance. Rappelons ici ce qu'il est entendu dans le cadre de ce travail, sur la notion de délinquance : Ce sont les comportements qui portent atteinte à la qualité de vie des citoyens dans leur milieu par leur nature, leur répétition, et le sentiment d'impunité et d'insécurité ressentie de ce fait par les habitants.

Chaque département Français dispose pour cela des données relatives à son territoire propre, à

¹⁸ Décret N° 2016-553 du 6 mai 2016 portant modifications de dispositions

¹⁹ <http://www.inhesj.fr/fr/page/ondrp/presentation>

sa spécificité et élabore un plan d'actions : Ce plan d'actions est élaboré dans une démarche partenariale incluant les services de l'Etat dans le département, ceux des conseils généraux, mais également, à la discrétion du Préfet de département, pilote du projet, l'ensemble des acteurs contribuant à la lutte contre l'insécurité.

Le Plan départemental de prévention de la délinquance (prévu par le Décret du 23 juillet 2007) est un plan que chaque département doit avoir élaboré autour d'un partenariat le plus large possible. Ce plan ne vise pas à créer de nouveaux dispositifs mais bien à améliorer la concertation autour d'objectifs communs.

De nombreux textes concernent Le Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, à savoir :

- Décret n° 2008-297 du 1er avril 2008 relatif à diverses commissions administratives,
- Décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives
- Décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance
- Décret n° 92-343 du 1er avril 1992 relatif aux conseils départementaux et communaux de prévention de la délinquance
- Décret n° 83-459 du 8 juin 1983 portant création d'un conseil national et relatif aux conseils départementaux et communaux de prévention de la délinquance ou les plans départementaux de prévention de la délinquance :
- Décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de la délinquance
- Circulaire NOR/INT K 07 30026 N du 31 mai 2007 relative au plan de prévention de la délinquance dans le département
- Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

Au-delà de ce plan, existent également de multiples entités chargées de la réflexion, de l'élaboration ou de la mise en application des dispositions de lutte contre la délinquance ou de la prévention de celle-ci, qu'elles relèvent des lignes directrices du plan national ou aient pour origine des caractéristiques locales.

- L'Etat-major de sécurité, coprésidé par le préfet et le procureur de la République, se réunit régulièrement sur la base de la conférence de sécurité élargie à d'autres services de l'Etat

(configuration statutaire de tous les acteurs de la sécurité et de la prévention, police, gendarmerie, inspection académique, service fiscaux et douanes) et ses partenaires, des acteurs locaux, ou des intervenants extérieurs en fonction de la nécessité du moment (associations, opérateurs publics...).

Cette instance vise à instaurer une meilleure connaissance des différents acteurs, à développer la confiance réciproque de ceux-ci et favoriser la circulation de l'information (bottom-up et inverse) entre autorités administratives, judiciaires et société civile.

-La conférence départementale de sécurité, réunit les seuls services de l'Etat. Elle est coprésidée par le préfet et le procureur de la république. Elle est chargée de décliner au niveau départemental les orientations gouvernementales en matière de sécurité intérieure et de s'assurer de la cohérence de l'action des services de l'Etat.

-La commission départementale de cohésion sociale chargée de la prévention de l'exclusion, des expulsions locatives, de l'accueil et de l'intégration des personnes immigrées, et généralement de la question de la précarité ;

-La commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté (COPEC), chargée de concourir à la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. Dans certains départements²⁰ ont même été créés des Préfets délégués à cette mission.

- Le Conseil départemental de prévention de la délinquance (CDP)

- Les Conseils communaux de prévention de la délinquance

Toutes ces instances seront tour à tour et peu ou prou, au regard des circonstances, des conditions de sécurité et également des échéances électorales, revues, modifiées, corrigées ou renforcées par les différentes lois relatives à la sécurité et notamment La loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI), publiée le 29 août 2002, la Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPSSI 2) et la Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Cependant, dans de nombreux départements, en fonction des particularités locales, réelles ou supposées, une forme d'interprétation existe encore et la mise en œuvre se heurte aussi à des résistances corporatistes ou encore des postures professionnelles.

Ces circuits, on le voit, entremêlent et imbriquent de multiples organisations dépendant du

²⁰ <http://i.ville.gouv.fr/index.php/acteurs/5> : Essonne, Seine-St-Denis, Val d'Oise, Nord, Bouches du Rhône, Rhône

secteur public mais relevant des fonctions publiques d'Etat (Administrations centrales et préfectures, Education Nationale, Justice), des collectivités territoriales (Conseils généraux, communes...) et des usagers et des acteurs de la société civile.

I.1.d Une coopération recherchée ? S'inspirer du modèle Anglo-Saxon ? Y a-t-il une exception Française ?...

Cette diversité si elle enrichit très certainement le débat général, engendre des difficultés dans la communication entre les multiples partenaires se référant à des typologies d'organisations très différentes, dues aux cultures professionnelles, aux groupes d'appartenance et de références et aux habitus corporatistes, aux modélisations selon les modèles administratifs et bureaucratiques ou à ceux du monde de l'entreprise et du marché. Ces difficultés proviennent également des conflits d'intérêts entre ces multiples partenaires pourtant au service d'une cause à priori commune. Certains d'entre ces partenaires considérant la sécurité comme un service, d'autres comme un produit, le traitement peut être radicalement différent, accélérant ou bloquant un changement, souhaité par l'ensemble des acteurs.

Pour autant, ces difficultés ont été surmontées, notamment en Angleterre :

Les attentats commis à Londres en 2005, ont déclenché outre-manche, une large réforme des services de renseignements ou coopèrent désormais MI5, MI6, GCHQ²¹, Polices régionales...

Des échanges d'informations, au cours de réunions, ont lieu chaque semaine au siège Londonien du MI5. L'Angleterre s'est inspiré largement du modèle Américain du ANCTC²² pour créer l'UK's Joint Terrorism Assessment Center (JTAC) devenu l'unique véritable agence de renseignement nationale, regroupant agences de renseignements civiles publiques et privées, agences militaires de renseignements et agences de la sécurité des communications et des systèmes d'informations.

Outre les changements radicaux dans l'infrastructure même des services, il est surtout constaté un véritable changement des comportements de chacun des acteurs, devenus coproducteurs de sécurité : « «...But the change in structure was as important as the change in structure. Previously, I had been told by my sources in West Yorkshire that its officers were never allowed inside MI5's inner sanctum. Its door was permanently locked...All that the

²¹ Government Communications Headquarters (renseignement d'origine électromagnétique)

²² America's National Counterterrorism Center

dramatically changed. The Security Service and local counter-terrorism police officers now work closely together and share all intelligence. The barriers are down...” (Peter Taylor, BBC News Magazine, 17 July 2016)²³

Les échanges d’informations se heurtent à la fois à des problématiques administratives, éthiques ou morales et bien souvent humaines que même des mesures comme la charte déontologique type sur l’échange d’informations au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance du 18 juillet 2014, le guide pratique destiné aux élus pour les sensibiliser aux outils de prévention de la radicalisation édité en novembre 2015 ou l’avis du Conseil Supérieur du travail social formulé le 17 juillet 2016, sur les réclamations des travailleurs sociaux qui voient dans les injonctions de communiquer, une atteinte au secret professionnel et à la vie privée des personnes ou encore « l’autorisation unique » créée par la CNIL définissant les nouvelles règles destinées à améliorer les échanges au sein des CLSPD, ne peuvent résoudre.

De notre point de vue, cette politique reste liée étroitement à la **relation humaine** qu’elle saura dégager autour d’un projet commun »²⁴ et c’est bien ici que se situe l’intérêt de ce travail. En effet, l’expérience acquise de longue date dans le domaine de la sécurité me permet aujourd’hui de porter un regard critique sur la notion de « projet commun » et sur celle des relations humaines, des représentations sociales, et de la communication entre les différents acteurs –publics et privés- de la sécurité intérieure.

La prévention de la délinquance –et de la radicalisation- est un sujet complexe. « Les textes réglementaires en la matière se sont succédés, mais sans modifier sensiblement l’organisation départementale, celle des acteurs locaux de terrain. La politique mise en œuvre par les collectivités territoriales et les services de l’Etat dans le département doit être conforme au Plan départemental de prévention, selon les priorités nationales. Le Conseil départemental de prévention en assure la réalisation, en suit et en évalue les travaux. Toutefois, les difficultés sur le terrain sont bien réelles

La complexité des circuits s’entend à la fois verticalement quant à l’élaboration de la politique nationale et du cheminement descendant des mesures et décisions applicables sur le terrain (rapport hiérarchique entre les niveaux nationaux, régionaux et départementaux) mais

²³ www.bbc.com/news/magazine-36803542

²⁴ <http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/wiki/econnaissances/view/Notions-Cles/LeconseildepartementaldepreventiondeladelinquancedaideauxvictimesetdeluttecontreladroguelesderivessectairesetlesviolencesfaitesauxfemmesetlePlandepartementaldepreventiondeladelinquance>

également de manière transversale puisque au sein d'une même région et bien plus encore au sein d'un même département, on constate une diversité de cultures professionnelles entre les services publics (ministères différents, fonctions publiques différentes) mais une plus grande différence encore entre les partenaires des services publics, les élus, les entreprises (à vocation marchande).

D'ailleurs, à ce sujet, on constate après avoir brossé le paysage des acteurs publics et des opérateurs de sécurité, que ces entreprises privées, « producteurs » ou « opérateurs » de sécurité, sont toujours quasi absentes de toutes les délibérations visées supra alors même que souvent, celles-ci préconisent le partenariat le plus large, bien au-delà des acteurs institutionnels ou régaliens. En effet, la sécurité privée, dont les acteurs sont appréhendés par la loi fondatrice N° 83-629 du 12 juillet 1983²⁵ (abrogée depuis et intégrée dans le Code de la Sécurité Intérieure), dont les premiers décrets d'application interviendront en 1986 immédiatement à la suite d'une série d'attentats à Paris, est une composante à part entière de la politique publique de sécurité, comme en témoigne la loi du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité qui précise que « d'autres acteurs que la police nationale et la gendarmerie nationale participent à la sécurité générale ; ainsi, les polices municipales et les entreprises de gardiennage, de surveillance et de transports de fonds, d'une part, les agences privées de recherche, d'autre part, qui exercent des activités de nature privée ». Les enquêteurs de droit privé, intégrés –et confondus- jusqu'alors dans le dispositif sont enfin consacrés de manière spécifique par la loi du 18 mars 2003 et maintenus et protégés par la dernière loi 2011-267 du 14 mars 2011, dite LOPPSI 2²⁶.

En effet, selon ces mêmes textes, Il est nécessaire, par exemple, que le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance conçoive des actions originales reposant sur la coopération d'acteurs dont les compétences dans des champs d'intervention habituels différents peuvent créer des synergies. Ces initiatives doivent compléter ou s'articuler, sans les confondre, avec d'autres démarches existantes, même si la sécurité privée doit rester étroitement cantonnée par la puissance publique qui protège la prééminence de la sécurité publique. Ceci est d'autant plus vrai aujourd'hui, dans la période post-attentats actuelle où chacun doit être mobilisé pour lutter contre toute forme de criminalité créant le sentiment d'insécurité générale.

²⁵ Mais également par la Loi du 23 décembre 1980 réglementant la profession d'agent de recherche privé

²⁶ Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la sécurité intérieure

Dans ce registre, le rôle des enquêteurs de droit privé, professionnels du renseignement, formés et certifiés, pourrait être très important quant aux informations recueillies lors de leurs enquêtes au sein d'entreprises, lors de filatures et autres surveillances, lors de recherches de mineurs ou de jeunes adultes fugueurs...

I.1.e ...au delà des préjugés....

C'est en effet la convergence des pratiques scolaires, éducatives, préventives, familiales ou associatives, mais aussi opérationnelles et répressives, qui pourra conforter la lutte contre l'insécurité en général et pour la prévention de la délinquance ou de la radicalisation. On constate pourtant que « les pouvoirs publics font preuve de la plus grande réserve dans la dimension extérieure de cette privatisation de la sécurité, comme si en la matière, leur vocabulaire était contraint par la nécessité d'éviter toute allusion au mercenariat »²⁷

Cette prudence peut aisément être justifiée par des pratiques dont la dernière connue en date est de 1982 et dite de « la tuerie d'Auriol » précédant la dissolution du S.A.C.²⁸ par le président de la république. Ce « service » procédant à la reconversion dans les rangs des dirigeants de sociétés de sécurité privée, de « gros bras » ayant œuvré dans les coulisses du pouvoir pour l'exécution des basses œuvres. Prudence justifiée également par un rapport de 1988, de la direction centrale des renseignements généraux, recensant 216 sociétés aux pratiques douteuses et 243 autres dirigées par des personnes aux antécédents judiciaires violents et/ou extrémistes.

I.2 Un concept de sécurité globale trop souvent et diversement interprété.

Au-delà de cette complexité liée aux structures nombreuses et variées œuvrant sur le champ de la sécurité, s'ajoute un autre élément de nature à complexifier encore davantage la problématique. Il s'agit de la notion de sécurité et de ce que chacun entend y donner de sens.

²⁷ Sécurité privée : y a-t-il un pilote dans l'avion ? Jean-Jacques ROCHE, la documentation Française, Mars 2012, « sécurité publique, sécurité privée, partenariat ou conflit ? »

²⁸ Service d'Action Civique

La notion de sécurité recouvre traditionnellement un domaine vaste et diversifié et le citoyen s'y réfère spontanément pour dénoncer ou se prémunir de troubles affectant sa vie au quotidien : sécurité publique, sécurité civile, sécurité sociale, sécurité des transports...

Or, si la puissance publique est garante de la sécurité et de l'ordre publics, force est de constater que la diversification de la menace, les contextes économiques, l'abandon progressif de la notion d'état providence, bousculent les lignes et engendrent des nécessités de hiérarchisation des tâches traditionnellement régaliennes ; Ce que l'Etat doit faire versus ce que l'Etat peut faire, autrement dit, ce qui lui revient en propre et ce qu'il peut déléguer, partager, tout en cantonnant la sécurité privée à des tâches ne menaçant pas la prééminence de la puissance et de la sécurité publiques. D'autant que la constitution Française n'empêche pas formellement une entreprise qui se consacre à la sécurité privée, soit associée à la sécurité publique, contribuant ainsi à la coproduction d'une sécurité globale toujours sous contrôle de la puissance publique.

Ce concept nouveau de sécurité globale rencontre un certain succès, en tout cas si l'on en juge à la lecture de divers documents directeurs²⁹. Reste à savoir s'il s'agit d'un succès d'affichage ou d'une véritable volonté de tous les acteurs.

Dans tous les cas, la sécurité globale constitue « une coproduction dans la mesure où elle est le résultat d'un travail de nombreux acteurs, qu'ils soient issus du secteur public ou du secteur privé, par exemple le secteur de l'industrie de la sécurité. Elle est le fruit d'une action coordonnée entre de nombreux participants, qu'ils viennent du monde de l'entreprise, des universités ou encore du milieu associatif, le but étant de mettre en rapport des acteurs disposant de la technologie et du savoir nécessaire pour mettre au point les mécanismes permettant de contrôler des menaces décrites comme mobiles et imprévisibles » (Berthelet, 2015)

Conclusion de la première partie

Il est aisé de percevoir à ce moment de la rédaction du mémoire, la complexité du sujet, autant par la multitude d'intervenants, la diversité des organisations, des définitions, les enjeux de

²⁹ Stratégie de sécurité intérieure de l'Union Européenne de 2010, LOPSSI 2, Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013

pouvoir et économiques, et les interactions multiples entre les concepts de sécurité.

La sécurité et la prévention de la délinquance, le recueil et l'exploitation du renseignement opérationnel, la lutte contre la radicalisation, sont ainsi prises en charge par de multiples acteurs, pour de multiples raisons, par de multiples façons.

Les études des événements survenus en France depuis janvier 2015 jusqu'à ce jour, laissent paraître, dans les médias, dans les commentaires des experts, dans les revendications des organisations professionnelles des forces de l'ordre et de la justice, dans les discours des autorités judiciaires et dans les rapports des missions parlementaires, des failles multiples dans l'organisation globale des systèmes de sécurité.

S'agit-il d'un « simple » problème de communication ? D'un problème d'organisation d'entreprise ou de réseau ? D'un problème de représentations sociales –trop-ancrées ?

La tentation est grande de rejeter sur «... ceux qui ne communiquent pas entre eux... » ou sur « Ceux qui ne savent pas communiquer » puisque de toute façon selon le principe usuel « *Nemo censetur ignorare legem* », nul n'est censé ignorer la Loi, et que la simple publication officielle des textes devrait suffire à permettre l'atteinte des objectifs voulus : Une meilleure coopération des acteurs, qu'ils soient publics ou privés.

Au-delà de vraies difficultés de communication institutionnelle et interrelationnelle sans doute peut être dans un contexte de représentations sociales particulier qui induirait celles-ci, nous avons pu constater dans le chapitre précédent qu'il s'agit également d'une problématique organisationnelle qui rend plus complexe encore une organisation compliquée et rend plus difficile la communication institutionnelle et les interactions entre acteurs. Nous consacrerons la prochaine partie de ce travail aux détours théoriques issus du choix que nous avons été contraint de faire dans le cadre de cette étude.

CHAPITRE II : DETOURS THEORIQUES

Introduction

J'ai identifié plusieurs angles d'approche qui me paraissent primordiaux pour décrypter les difficultés des acteurs de sécurité intérieure à coopérer : L'angle des représentations sociales et de la communication qui en résulte, me paraît majeur pour cette étude ; Nous l'étudierons dans la 1ère partie de ce chapitre II dédié aux parcours théoriques. Nous verrons de quelles façons peuvent naître les représentations sociales, leur caractère inéluctable et l'utilisation de ces théories dans le champ de la communication (partie II.1).

Celui de l'organisation serait également à traiter pour compléter cette étude, mais eu égard aux contraintes de temps et d'espace inhérentes à la production de ce travail, nous n'aborderons pas ce thème dans celui-ci et y consacrerons une partie de nos recherches ultérieures. Dans un deuxième temps, nous aborderons un chapitre consacré à un type de modélisation de la communication et notamment celui de l'école de Palo Alto (partie II.2) avant dans un troisième temps de consacrer notre réflexion particulière à une approche différenciée, celle de l'ordre de l'interaction (partie II.3.a) et d'esquisser des caractéristiques qui nous paraissent propres à une institution régaliennne tel le ministère de l'intérieur, garant de la sécurité intérieure de notre pays (partie II.3.b)

II. 1. IMPACT DES REPRESENTATIONS SOCIALES SUR LA COMMUNICATION

« *Administrer c'est d'abord définir* » - Confucius- Yang Bojun. «Commentaires sur les 'Entretiens'», China Book Bureau, 1962.

Pour démarrer ce chapitre, nous conviendrons d'un postulat que pour communiquer, il y a nécessité d'un contexte normatif en dehors duquel on ne peut pas communiquer sur des référents communs. Ce contexte normatif s'installe et résulte des conclusions tirées de l'ensemble des expériences sociales vécues et racontées par chacun des acteurs. Cet « arrière-

plan de sens commun » est déposé historiquement sous la forme de sentences, proverbes, dictons, maximes qui forment le tissu normatif d'un monde traditionnel et c'est à partir de cette « normativité prudentielle » ou ensemble des « morales des histoires vécues » que les actions de communication de la vie courante prennent un sens (A. Mucchielli et al., 2004, p.39) . C'est bien un « construit » qui existe préalablement à tout nouvel arrivant sur la scène humaine qui devra l'apprendre pour comprendre le sens de ses actions et de celles des autres. C'est un « construit » qui permet la stéréotypie, le « prêt à porter de l'esprit », l'idée que l'on se fait de « l'autre ». Dans le cas présent, « l'héritage pesant d'une légende noire³⁰ » accompagnant le monde de la sécurité privée participe de manière négative à la construction de ce « prêt à porter de l'esprit »

« Chacun d'entre nous est habité de représentations collectives à travers lesquelles nous appréhendons la réalité quotidienne et faisons signifier le monde... » (Amossy, 1991, p.9).

Le contexte normatif se construit depuis l'enfance jusqu'à l'âge le plus avancé de l'individu. En effet, Moscovici (1989), cité par Doise, Clemence, et Lorenzi-Cioldi (1992 , p13) décrit « ...Dans la pensée enfantine comme dans la pensée des adultes, interviennent en réalité deux systèmes cognitifs qui sont à l'origine de leurs caractéristiques communes ; nous voyons à l'œuvre deux systèmes cognitifs, l'un qui procède à des associations, inclusions, discriminations, déductions, c'est-à-dire le système opératoire, et l'autre qui contrôle, vérifie, sélectionne à l'aide de règles, logiques ou non ; il s'agit d'une sorte de méta système qui retravaille la matière produite par le premier ». A n'en point douter, les histoires de toutes sortes, les fictions et autres films destinés tant aux enfants qu'aux adultes qu'ils sont plus tard et mettant en scène détectives privés en tant qu'exécuteurs de basses œuvres, les multiples et sordides affaires mettant en cause les professionnels de la sécurité privée entretiennent ces deux systèmes.

Nous conviendrons que les représentations sociales telles que décrites par les auteurs, constituent un frein à la communication entre acteurs de groupes différents.

II.1. a Naissance d'un mythe

Moscovici (1989, p.72), reprenant les travaux de Durkheim (1893), nous dit encore qu'une représentation a pour fonction de préserver le lien entre les individus, de les préparer à penser et agir de manière uniforme. C'est pourquoi elle est collective, et aussi, parce qu'elle

³⁰ La sécurité privée en France, D.Warman, F. Ocqueteau, 2011, PUF, p.9

perdure à travers les générations et exerce sur les individus, une contrainte. Contrainte s'exprimant d'ailleurs plus de l'intérieur même du cercle auquel appartient l'individu, que de l'extérieur. S'agissant d'un système de préservation, il serait possible d'en tirer la conclusion que les représentations collectives sont logiques et reflètent l'expérience du réel (Moscovici, 1989, p74). Il nous dit encore « Cependant, dans la mesure où elles créent de l'idéal, elles s'éloignent du logique.....S'y mêle un germe de délire qui les éloigne de la voie suivie par la raison ». Cette représentation n'est pas toujours, loin s'en faut, rationnelle et peut être génératrice de croyances, de mythes. La réputation des enquêteurs de droit privé – les « détectives » - y trouve sans doute son origine ; Ils en sont certainement les premiers bénéficiaires – ou victimes -.

Mon expérience au sein de l'inter ministérialité dans le domaine de la sécurité, montre effectivement, et au moins pour ce qui concerne la représentation de « ma » fonction de policier, certaines formes de mythes et de croyances...et même comme « un germe de délire » (Moscovici, 1989, p 74) qui traverse les années.

II. 1. b L'Inéluctabilité des représentations

La représentation sociale est « le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu ou un groupe reconstitue le réel auquel il est confronté et lui attribue une signification spécifique » (Abric, 1989, p. 188). C'est donc « un ensemble organisé d'opinions, d'attitudes, de croyances et d'informations se référant à un objet ou à une situation... ». Ainsi, placés dans la même situation de jeu, les individus en auront une représentation différente ; Pour les uns, le jeu est synonyme de gain, d'affrontement, de victoire sur l'autre ; Pour les autres, il est synonyme de plaisir de la rencontre, d'interaction. Pour autant, « la représentation est une vision fonctionnelle du monde, qui permet à l'individu ou au groupe de *donner un sens* à ses conduites, et de comprendre la réalité à travers son propre système de références.... » (Abric, 2011, p16). Elle est en cela « une *organisation signifiante* » et l'ignorer concourrait à détruire le contexte communicationnel entre acteurs.

Les exemples sont nombreux du déni de la réalité « des autres », y compris dans un milieu appelant pourtant à la coopération tel que la sécurité et ses multiples acteurs.

II. 1. c Utilisation des théories des représentations sociales

Compte tenu de ce qui précède, il nous faut prendre en compte deux champs de représentations dans le travail qui nous concerne. Celui de l'objet (ici, les documents directeurs et textes réglementaires), et celui des groupes qui constituent les acteurs de la sécurité, qu'ils soient du secteur privé ou des acteurs publics. Ainsi, « ...un groupe exprime une opinion par rapport à un objet (les textes directeurs), cette opinion est d'une certaine façon, constitutive de l'objet, elle le détermine » (Abric, 2011, p. 16), ainsi c'est cette relation « sujet-objet » qui va déterminer l'objet lui-même ».

Le deuxième champ de représentations sera celui des acteurs eux-mêmes, indifféremment de l'objet. La représentation sociale est un « construit » de groupe. En effet, Mucchielli, Corbalan et Ferrandez (2004, p. 27) confirment que « les représentations partagées par les membres d'un groupe, se formaient à travers un ensemble de communications que l'on peut avoir avec les autres membres des groupes en question ; relations effectives, commentaires rapportés par d'autres personnes...représentations données dans les médias.... » et « que la représentation est le résultat d'une sélection des informations... ». Par conséquent, cette « construction » est susceptible de mythes, partiellement ou totalement fondés sur l'imaginaire qu'il faudra peut-être combattre dans l'appropriation par chacun et dans l'application des textes préconisant et/ou instituant la coopération des acteurs publics et privés.

En effet « dans l'imaginaire collectif, les polices privées charrient toujours une légende noire de graves atteintes aux libertés individuelles, voire aux intérêts de l'Etat » (Warfman & Ocqueteau, 2011, p. 9). Il faudra aux futures générations de professionnels de la sécurité privée, de grandes valeurs éthiques que les « anciens », convaincus de ces réalités ici théorisées, leur transmettent.

Pour envisager la modification souhaitée, il faudra bien entendu tenir compte des représentations sociales de chacun des acteurs qui jouent un rôle essentiel dans le déroulement de la communication entre ceux-ci (Abric, 2011, p.266). L'auteur nous livre au moins trois facteurs qui lui apparaissent déterminants et qui concernent particulièrement nos travaux ;

- Les facteurs culturels : « ...liés à l'histoire du groupe et à sa mémoire collective...transmises par tout un ensemble d'appareils » (ici, tout ce qui va concerner l'inculcation d'une culture professionnelle, la formation universitaire...). Ainsi Abric (2011), « ...voit mal dès lors-sauf circonstances exceptionnelles (qu'il nous faudra peut-être provoquer) ou sur une très longue durée, comment une pratique, ou un comportement extorqué dans une situation spécifique (ici par exemple des ordres, des consignes, des circulaires...), pourrait remettre en cause ce fonds culturel

et historique profondément ancré. En tout cas, l'effet d'une pratique ne pourra se moduler ou se comprendre que par rapport à cette dimension socioculturelle ».

- Les facteurs liés au système de normes et de valeurs : « Il ne suffit pas que l'individu soit engagé dans une pratique pour qu'il la reconnaisse comme sienne et se l'approprie. Encore faut-il qu'elle lui apparaisse comme acceptable par rapport au système de valeurs qui est le sien ». La soumission n'est déterminante qu'à partir du moment où elle est « librement consentie » (Joule et Beauvois, 2010). Il faudra sans doute prendre garde à ce «...que les modulations ou les distorsions des pratiques développées par les agents sociaux en fonction de leur idéologie... » n'entravent pas l'application efficace des textes instituant le dépassement des clivages existants, le développement des approches communes et les partenariats indispensables et fructueux.
- Les facteurs liés à l'activité du sujet : En effet, selon celle-ci, « le sujet rationalise ses pratiques dans ses représentations », il subit la situation.

Les représentations sociales sont très intimement liées à la communication et seront déterminantes dans sa qualité ; Des expériences montrent comment la détermination des comportements inter-groupes par les représentations sociales est de même nature que ceux qui résultent des processus de catégorisation sociale (Sherif, 1969 ; Doise, 1976). Dans le cas qui concerne nos travaux, les opérateurs de sécurité privée et plus encore les enquêteurs de droit privé ont vocation à être coproducteurs de sécurité globale et n'échappent pas aux théories des représentations sociales. Abric (2011, p.273) fait état d'application des théories sur les représentations sociales, réalisée avec succès en entreprise. Nous ne pouvons que souhaiter que nombre d'entre nous, nouveaux venus parmi ces acteurs sociaux, désireux de voir se créer une profession émergente, en concordance avec les intérêts de la nation, poursuivent ces recherches dans le domaine spécifique de la sécurité et du renseignement.

Les textes directeurs relatifs à la sécurité globale sont aujourd'hui plus que de simples projets. Depuis le Livre blanc de 2008, la « sécurité globale » est érigée en objectif stratégique par l'Etat. Elle n'est donc plus un concept. Nous nous interrogeons cependant, si le nouvel aspect du monde tel qu'il est décrit dans les textes, supposé pensé, construit et aujourd'hui plus que jamais validé par une autorité, l'Etat, est connu et surtout compris par les acteurs auxquels il s'adresse.

C'est sans doute dans les représentations sociales au sujet d'un tel projet, de ses acteurs, de la communication dont il fait l'objet que l'on peut trouver des explications à l'échec relatif de

celui-ci. Ainsi devrait-on sans doute porter une attention plus soutenue à ces représentations sociales afin de construire un véritable sens commun, garant de la viabilité du projet.

II. 2 Une modélisation de la communication : Genèse des habitus de communication

II.2. a Un langage commun

Ardoino (1993, p.1) nous livre que « dans la mesure où les hommes entreprennent et réalisent des projets ensemble, ils interagissent. Le lien social devient ainsi un de leurs objets pratiques.... » et que « Dans tous les cas, la communication (supposant reconnues l'altérité et l'implication de chacun des partenaires, ainsi que les effets spécifiques de leurs interactions - altérations) reste le moyen incontournable par lequel les échanges d'informations, requis par la poursuite des objectifs, peuvent éventuellement s'effectuer... » posant ainsi l'utilisation de la communication comme vecteur essentiel de la réussite du projet.

A priori, chacun des acteurs publics de sécurité dispose des mêmes codes de langage qui lui permet de décrypter ce qui lui vient de l'émetteur central (en l'occurrence ici, l'Etat), Même si chacun d'eux provient d'un univers différent, l'autorité et l'engagement du ministère de l'intérieur devraient permettre un décodage et un partage communs à chacun des acteurs publics de sécurité.

L'implication éventuelle d'autres acteurs (notamment les professionnels de la sécurité privée et les enquêteurs de droit privé) dans la mise en œuvre du projet global, nécessitera une attention soutenue des pouvoirs publics en termes de communication, car «... En apparence, c'est une langue unique, la langue véhiculaire nationale, qui sert à élaborer, à échanger, à transmettre, à exprimer, à traduire, à mobiliser, des affects, des représentations, des idées, des opinions, des croyances. En fait, ce sont, le plus souvent, des langages très différents les uns des autres, par les modèles qu'ils impliquent, voire en raison de leurs visions du monde sous-jacentes, qui coexistent et se juxtaposent à travers tout ce que nous semblons plus banalement accepter comme allant-de-soi... » (Ardoino, 1988, p.59-64) ; Une institution comme le

CNAPS, le CIPDR ou une autre institution restant à créer, auront un rôle déterminant, majeur, dans l'accompagnement bilatéral de l'autorité publique dans la diffusion de l'information et des professionnels de la sécurité privée dans le décryptage, la négociation et l'acceptation de celle-ci.

L'autorité publique dispose d'une force de proposition et d'action considérable pour répondre à ces questionnements majeurs dans l'efficacité de la réforme voulue et souhaitant instituer une coproduction de sécurité globale efficace et durable ; Le CNAPS, composante mixte, a démontré depuis sa création son investissement dans le middle management politique de la sécurité privée ; Cependant, cette force de proposition et d'action ne pourra être utilisée pleinement, qu'à la condition d'une communication suffisamment élaborée et construite sur des bases théoriques qui permettent à ses agents de s'approprier eux-mêmes les principes des textes directeurs édictant la coopération, le partenariat, et une confiance inaltérable entre les acteurs publics et les acteurs privés de la sécurité globale.

II. 2. b D'autres modèles de communication

Pour poursuivre notre travail, nous avons choisi de nous projeter dans le futur. En effet, il est plus dynamique et par conséquent mobilisateur pour les personnes concernées par un changement de porter leur regard vers ce qui fait sens pour eux plutôt que de les plonger dans leur passé. C'est donc à partir du présent que nous partirons explorer les chemins du futur. Aussi, les fondements de l'école de Palo Alto qui ont éclairé les travaux de Mucchielli (1974 ; 1984) nous paraissent correspondre à ce principe du « comment » plutôt que du « pourquoi ». La finalité de notre travail préparatoire à des recherches ultérieures, que constitue le mémoire de licence professionnelle, est de se poser des questions et d'émettre des hypothèses en vue d'un changement. Pour cela, outre les aménagements sans doute nécessaires à l'organisation structurelle et fonctionnelle des systèmes qui seront étudiés dans une recherche ultérieure, il sera peut être nécessaire d'agir sur les relations entre les personnes qui constituent chacun des sous-systèmes et entre ces sous-systèmes eux-mêmes.

Dans un premier temps, il nous faudrait savoir si les multiples agissants en matière de sécurité globale connaissent tous les enjeux des nouvelles dispositions, le contexte nouveau dans lequel ils se trouvent depuis début 2015 et les vagues d'attentats sur le territoire national ? Se connaissent-ils tous ? Communiquent-ils tous vraiment ? Donnent-ils un sens à leur travail et au projet voulu ?

Nous nous référerons également à Mucchielli (1974, 1984), qui, dans l'héritage de l'école de Palo Alto, en a revisité pour les compléter, les fondements, pour renforcer le caractère systémique de la communication et non plus en limiter comme il était d'usage, avant même Bateson (1977, 1991, 1996), Ruesch (1988) ou Watzlawick (1988), la définition à des échanges interpersonnels, voire à une relation duale.

Mucchielli (2004, p.20) a également favorisé par son approche, la transférabilité des concepts Palo Altien de la psychothérapie au champ de la communication des organisations. En tous les cas, l'auteur, nous dit que pour donner du sens à l'action entreprise, il faut agir sur la structuration des relations qui est l'un des contextes fondamentaux dans lequel l'interaction prend un sens ; En effet, tous les travaux des chercheurs de l'école de Palo Alto convergent vers l'idée que les formes de relations entre acteurs relèvent essentiellement des phénomènes d'affinités et de sympathie (Maisonneuve, 1973) et de genèse de ces formes de relations (Newcomb, 1953), soulignant ainsi l'existence indéniable de cette dimension « qualité » de la relation établie entre les acteurs. Ainsi, le modèle « logique » de communication décrit par Ardoino (1966, p.21) et le retour qu'il décrit (1993, p.2) « ... du projet très appareillé.... » diffusé à coups de circulaires et d'instructions, est à contrecourant total avec la construction de sens par la communication dont fait état Mucchielli (2004).

En effet, en rester à un style de communication « télégraphique » tel que le décrit Winkin (1996, p.11) appliqué au cours des années 50 et ayant servi de socle à la construction des sciences de la communication et défini comme ceci ; « Quand je communique avec une autre personne, je lui transmets un message, et quand cette personne communique à son tour avec moi, elle me retourne un message de même nature qui contient des renseignements accessibles d'abord à elle et non à moi » (Winkin, 1996, p.14), ne participe pas à la construction de sens, ni de qualité communicationnelle nécessaire à la construction de celui-ci.

Tout d'abord, Mucchielli et al. (2004, p.15) nous rappellent l'importance primordiale de la contextualisation ; « ...le contexte est donateur de sens. Le sens naît de la mise en relation de l'action de communication avec des éléments de son contexte. Ce travail de mise en relation est fait par les différents acteurs de la communication... ». En effet, le sens d'une parole dépend des conditions dans lesquelles elle est prononcée. Nous en avons tous eu l'expérience –heureuse ou malheureuse- que ce soit dans le domaine professionnel ou tout simplement par l'échange de « sms » entre partenaires dans la vie privée ou dans l'intimité de la vie amoureuse.

Un deuxième principe de contextualisation de la communication est celui que « le sens n'est pas séparable des conditions de sa production ». En d'autres termes, affirmer que les opérateurs de sécurité privée et notamment les enquêteurs de droit privé sont coproducteurs de sécurité et collaborent avec les autorités étatiques de sécurité sur tout le territoire national n'a de sens que pour ceux qui prononceront ces paroles ou produiront ces écrits (Mucchielli et al. 2004, p.16).

Dans une dynamique de modélisation d'un système complexe (le « comment ? »), il restera à vérifier le meilleur chemin à emprunter pour faire que la collaboration et le partenariat fructueux des opérateurs privés de sécurité et des autorités publiques ne restent pas des éléments de langage propres à une communauté si particulière qu'ils restent sous la forme d'un dialecte local très circonscrit, non compris d'une majorité d'acteurs du projet.

Une solution nous est proposée par A. Mucchielli (2004, p.17) qui reprend les travaux de Watzlawick (1972), pour nous montrer l'un des chemins vers la contextualisation et pour nous dire que « ...recadrer c'est donc redéfinir la situation ou passer une méta-revue de la situation dans le but de changer le sens des rapports entre les acteurs. La notion de recadrage est ainsi fondamentale pour toutes les études sur le changement de comportement... ». Ainsi, si la finalité est de modifier le rapport entre acteurs privés de sécurité et acteurs publics, sans doute l'un des chemins pour y arriver serait tout d'abord de modifier le comportement par le recadrage et la contextualisation, des acteurs en charge du projet final. Nous souhaiterions dans le cadre d'un prochain travail de recherche, étudier les fondements du travail de recadrage et de contextualisation que les contraintes liées à l'élaboration du présent mémoire ne nous permettent pas de faire.

II. 2. c Communication en vue du changement : une adaptation du modèle de Palo Alto.

Pour autant que l'école de Palo Alto nous semble constituer un axe de travail approprié à notre problématique, notamment pour nos travaux ultérieurs, nous ne ferons pas l'économie d'aborder au cours de ceux-ci les approches de la « communication sociale » (ou orchestrale), telle que la définit Y. Winkin (2000, p.83), à savoir « ... une matrice...qui constitue l'ensemble des codes et des règles qui rendent possibles et maintiennent dans la régularité et la prévisibilité les interactions et les relations entre les membres d'une même culture....Elle

permet à l'action...de s'insérer dans la continuité. L'individu est vu comme un acteur social, comme un participant à une entité qui le subsume ».

C'est bien là la finalité de notre travail au long cours ; faire en sorte que chacun des acteurs publics et privés de la sécurité, dans sa définition globale, puisse s'appropriier, au sein d'un système complexe mais commun à tous, comme sienne, la réforme du projet de société, en matière de sécurité, en tenant compte du projet défini par la stratégie de sécurité intérieure de l'Union Européenne de 2010 qui indique « qu'il convient d'adopter une approche globale visant à détecter et prévenir en permanence les menaces et les risques auxquels l'UE est confrontée dans les différents domaines de la sécurité intérieure, ainsi que les principaux sujets d'inquiétude de la population »³¹

Nous émettons l'hypothèse, ici, que la communication organisée sur des modèles théoriques éprouvés, constituera le socle fondateur de cet ambitieux, mais non hypothétique, projet.
(Hypothèse que nous souhaiterions vérifier dans le cadre de travaux de recherches ultérieurs)

II. 2. d Communication et coopération : des éléments indissociables

« ...à la racine de tous les événements qui sont provoqués par l'homme, se trouve son aptitude à communiquer, base sur laquelle se construit la coopération » (Bateson, 1988, p.51). C'est un peu sur ce principe que s'est construite la société Américaine. « ...un continent largement ouvert, des ressources illimitées en terres et en matières premières.....une nature indomptée avec des Indiens hostiles... ; Une coopération étroite se révélait indispensable entre les colons qui, dans les zones frontalières, ne pouvaient se connaître que depuis peu. Obtenir le maximum d'un groupe de gens qui ont besoin les uns des autres et qui veulent coopérer mais ne se fient pas les uns aux autres.... » (Bateson, 1988, p.183).

Nonobstant le fait que nous ne sommes pas en Amérique du temps des pionniers, il n'en demeure pas moins que notre problématique soulève le besoin fondamental de coopération tel que Bateson (1988, p.237) le décrit et qui va nécessiter vraisemblablement une régulation appropriée par une approche subtile en matière de communication : « ...la condition pour qu'il existe un groupe déterminant...semble être que chaque participant ait conscience des perceptions de l'autre. Si je sais que l'autre personne me perçoit et si elle sait que je la

³¹ p. 23 du document disponible à l'adresse suivante : http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/librairie/PDF/QC3010313FRC.pdf

perçois, cette conscience mutuelle devient une partie déterminante de toute notre action et de l'interaction. Au moment où s'établit une telle prise de conscience, l'autre et moi constituons un groupe déterminant et les caractéristiques de processus progressif dans cette entité plus grande contrôlent dans une certaine mesure les deux individus. Ici encore deviendront efficaces les prémisses culturelles partagées ».

Dans la problématique que nous rencontrons, il convient donc de combattre le rejet de la coopération et de la coproduction de sécurité globale par tel ou tel groupe au risque de nouveaux dysfonctionnements majeurs dans la lutte contre l'insécurité, contre la radicalisation, ou contre le terrorisme ; Cela sera d'autant plus aisé que le groupe en charge de mettre en œuvre ce projet globalisant, sera attractif.

C'est dire à quel point il faut reconsidérer la place des acteurs privés de sécurité ou à tout le moins le vocabulaire employé : « ...Reconsidérer sa place [la sécurité privée], c'est permettre aux fonctionnaires [ou aux militaires] des forces publiques, dont le nombre décroît tendanciellement³², de se débarrasser de « charges indues » et par suite, de se recentrer sur un cœur de métier professionnel valorisant, la détection et la répression des crimes, des délits ou des menaces majeures » (Warfman § Ocqueteau, 2011, p.5)

Les théories développées par K. Lewin (Lewin & Marrow, 1972), alliées à celle de G. Bateson (1977 ; 1991) en matière de communication et de dynamique de groupe, nous paraissent particulièrement bien éclairer les pistes de notre problématique et nous aiderons à comprendre les difficultés des interactions entre les acteurs publics de sécurité et mieux encore les difficultés actuelles mais aussi à venir, entre ceux-ci les acteurs privés de la sécurité et plus encore avec les enquêteurs de droit privé.

Car bien entendu, l'arrivée dans le système établi (les acteurs publics de la sécurité intérieure), d'une nouvelle composante (les professionnels de la sécurité privée et les enquêteurs de droit privé notamment), perturbera sans doute l'apparente tranquillité de celui-ci mais sera de nature à le dynamiser et surtout à le « régénérer »³³.

J'é mets l'hypothèse qu'agir en amont de toute tentative d'instauration d'une communication « forcée » comme peut l'instaurer une institution « totale³⁴ » tel le ministère de l'intérieur, un travail sur les interactions entre les acteurs, sur la structuration même des relations,

³² <http://bugbrother.blog.lemonde.fr/2012/04/04/securite-privee-partout-police-nulle-part/>

³³ Site web « réseau de l'intelligence de la complexité » dictionnaire de citations d'E. Morin, la complexité en contexte

³⁴ Voir supra

favoriserait la confiance entre ceux-ci et permettrait une meilleure organisation de leurs échanges.

Les acteurs qui composeraient cette nouvelle communauté d'acteurs aux origines et aux cultures professionnelles variées, issue d'une véritable volonté institutionnelle travailleraient désormais en étroite collaboration, investis collectivement d'une mission et d'un sens qu'ils partageraient sous une gouvernance ferme mais équitable et partagée.

Le contexte et le climat qui règnent en France actuellement, les volontés exprimées par les plus hautes autorités de l'état, tant par l'exécutif que par le législatif, me paraissent être une occasion à la fois unique et nécessaire dans la création à la fois, de ce sens commun, et comme outil de transformation des comportements.

Cette communauté, nouvelle, enrichie d'une profession émergente constituée à partir des acteurs privés de sécurité et plus encore des enquêteurs de droit privé, constituerait en outre, et au-delà des instances existantes, l'ossature d'un dispositif plus global associant, en tant que de besoin, de nombreux autres services de l'État, de façon plus structurée et encadrée et dans le cadre d'un enjeu national et d'une priorité forte et formellement prescrite.

C'est après une longue expérience de terrain, concrète et pragmatique, que je souhaite aujourd'hui utiliser les théories développées par des aînés, reconnus par leurs pairs, pour insuffler une nouvelle dynamique, une nouvelle vision, du concept de sécurité intérieure globale, impliquant les multiples acteurs qu'elle concerne.

II. 3 Une approche différenciée et sans doute inédite : L'ordre de l'interaction

Après avoir étudié la complexité du réseau « sécurité intérieure » dans un chapitre précédent, je prends l'option de le considérer en tant que « monde social » défini en tant que « ...réseau ouvert d'acteurs collaborant autour d'une activité spécifique et unis par un étroit tissu de relation... » (D. Le Breton, 2012, p.87) et de me rapprocher de Becker qui « ...ne s'intéresse pas à l'artiste ou aux professionnels des galeries ou des autres lieux de diffusion, par exemple, mais il analyse les relations que ces acteurs et bien d'autres, entretiennent entre eux. » (H.S. Becker, 1988, as cited in D. Le Breton, 2012, p.88) et de me référer, pour l'heure, à un parcours théorique particulier, celui de l'ordre de l'interaction.

La conscience de la difficulté à modifier à courts ou moyens termes les représentations

sociales, alors même que l'urgence de la nécessité à construire une sécurité globale efficace est bien présente, a fléchi notre questionnement pour l'amener à mobiliser d'autres théories et plus particulièrement celles d'un auteur qui encourage la reconstruction de la pensée sociale par le bas bien plus que par des essais de modification du monolithe vertical descendant, et à partir de l'analyse fine et précise de la vie quotidienne : C'est cette démarche inédite qui m'a séduite du fait que « Le chercheur, tout comme ceux qu'il étudie, tend à considérer comme allant de soi le cadre de la vie quotidienne » remarque E. Goffman (as cited in N. Heinich,, 1993, p.479), pourtant, « sous des apparences très simples définies comme action réciproque par Le Petit Robert, se cache une notion très complexe, lestée de significations et de contextes d'usage très différents- qu'il faut savoir resituer sous peine de contresens » (as cited in Winkin, 1993, p. 474). Et puis, le terrain de Goffman, cet « explorateur du quotidien » (Bourdieu, *Libération*, 2 décembre 1982) c'est celui de l'individu, de l'Être Humain, replacé dans son quotidien. Et enfin, ce qui m'importe véritablement dans le cadre général de mes recherches : « Goffman, avec ses théories à basse portée, veut rendre compte du réel qui reste l'instance première devant laquelle s'effacent les concepts » (Winkin, 2016, p. 58). Par basse portée, Goffman explicite : « ...dégager les processus, les mécanismes, les structures et les variables qui permettent à d'autres de voir ce qu'ils n'avaient pas vu ou de relier ce qu'ils n'avaient pas assemblé...nous avons besoin de cadres conceptuels à basse portée » (« Program Committee Encourages Papers on Range of Methodologies », ASA Footnotes, Aout 1981, p.4 in Winkin, 2016, p. 58). Alors, si la raison d'être de la sécurité intérieure est effectivement de réduire au plus proche de zéro la délinquance, la criminalité ou les actes de terrorisme sur le territoire national, il me paraît indispensable de placer ces déterminants essentiels que sont la coopération, la confiance et les interactions entre tous les acteurs, au cœur même du projet.

Nombre d'auteurs, de chercheurs, de politologues ou de professionnels, reconnaissent ou dénoncent les failles d'un système ; Nous sommes peut être passé à côté de quelque chose, qui nous paraît insignifiant, d'un élément de « basse portée ». C'est ce à quoi je veux m'attacher dans le cadre de mes futures recherches.

II. 3. a L'ordre de l'interaction : Définition, usage et utilisation comme désign de recherche

Erving Goffman, issu de l'école de Chicago, a su étudier et éclairer les relations sociales non

pas à partir d'une vaste construction théorique mais à partir des interactions les plus élémentaires, celles qui se jouent quotidiennement dans nos conversations, dans nos comportements de tous les jours. Pour Goffman, l'ordre de l'interaction est un ordre normatif au même titre que l'ordre moral ou l'ordre juridique. C'est « l'ordre social au niveau de l'interaction ... Comme dans la vie économique et la vie politique, dont il ne veut pas s'occuper, la vie communicative est fondée sur des normes qui permettent une certaine discipline –orderliness– » (Winkin, 2016, p. 95). Pour lui, « Ces formes [d'interactions] apparaissent dès lors plus accessibles à une analyse systématique que ne le sont les processus internes ou externes de bon nombre d'entités macroscopiques. Ces formes, de plus en plus, sont enracinées dans des sentiments subjectifs et permettent ainsi à l'empathie de jouer un rôle appréciable » (Goffman in Winkin, 2016, p. 253).

C'est cet ordre-là que j'ai choisi comme axe de recherche. C'est en effet vraisemblablement cette voie qui m'apparaît la plus efficiente et sans doute inédite, dans le domaine de la coopération entre acteurs de la sécurité intérieure.

Erving Goffman établit un parallèle entre l'ordre social couramment admis, et par conséquent les structures sociales, comme mode d'analyse de conformité ou de déviance et l'ordre de l'interaction, c'est-à-dire l'ordre social au niveau microsociologique ; Il tente de définir pour chaque scénario de situation sociale, une modélisation qui part de l'ordre social pour l'application à la situation microsociologique de façon à montrer ce qui n'a pas été révélé en considérant uniquement l'ordre social. Ainsi et pour exemple, l'adaptation de la modélisation de l'ordre social habituel qui veut qu'une « personne qui enfreint les règles est un contrevenant ; son enfreinte est un délit. Celui qui enfreint continuellement les règles est un déviant » ne nous permettra pas, sauf à mobiliser l'ordre de l'interaction, c'est-à-dire de porter attention aux interactions du moment, de « nous fournir les moyens de faire porter notre attention sur les exigences des situations ordinaires qui seraient sinon restées inaperçues » (Goffman in Winkin, 2016, p. 121). Nous voyons ici un outil trop peu utilisé dans l'analyse des interactions dans n'importe quel type de situation sociale dont la finalité nous semble-t-il, pourrait être de prendre conscience des enjeux de ces interactions. Nous pensons ainsi aux organisations, aux réunions professionnelles, au milieu carcéral, aux projets pédagogiques des prochains centres de déradicalisation³⁵...

L'approche interactionniste va analyser l'ensemble des relations qu'entretiennent toutes les

³⁵ http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/03/10/un-premier-centre-de-deradicalisation-ouvrira-avant-l-ete_4880551_3224.html

parties impliquées de près ou de loin dans les faits de dysfonctionnement : Ceux qui se font « entrepreneurs de morale » si l'on en réfère à H.S. Becker et les autres : Pour lui les « entrepreneurs de morale » sont de deux types ; Ceux qui font les normes [ici l'autorité publique] et ceux chargés de les faire appliquer [les acteurs publics de sécurité]. Ceci peut largement être étendu à notre problématique : « moins concernés par le contenu de telle loi particulière que par le fait que leur travail consiste à faire respecter celle-ci » et que « quand la loi change, ils punissent le comportement antérieurement acceptable et cessent de punir le comportement rendu légitime par le changement. Il se peut donc que ceux qui font appliquer les lois ne s'intéressent pas à leur contenu, mais seulement au fait que l'existence de celles-ci leur procure un emploi, une profession, et une raison d'être... Les membres de tous les métiers éprouvent le besoin de justifier leur travail et de gagner le respect d'autrui » (Becker, 1985, p.171 et s.)

Ainsi, au lieu de s'intéresser aux individus, il nous paraît plus approprié de nous intéresser aux interactions provoquées par l'action de chacun à l'égard des choses en fonction du sens qu'il attribue à ces choses (Définitions des concepts de sécurité intérieure et de collaboration ou de coproduction pour les uns et pour les autres, définition des rôles et des fonctions de chacun). Ainsi, m'inspirant du courant interactionniste issu de l'« école de Chicago », plutôt que d'envisager l'étude à partir de la perspective de l'institution chargée du traitement de la sécurité intérieure, sans doute « plus soucieuse d'agir dans des logiques gestionnaires, pyramidales et prescriptives » (Niewiadomski, 2012, p.186) je préférerais suivre Becker dans sa logique de « partir de l'étude de l'expérience des déviants, ce qui, évidemment, suffit à faire apparaître que les définitionsne sont que des définitions socialement constituées parmi d'autres, et que toutes ces définitions méritent une égale attention » (Chapoulie in Becker, 1985).

Je souhaiterais m'intéresser plus particulièrement, dans le cadre d'un prochain travail de recherche, au phénomène de l'interaction qui nous offre un cadre d'analyse épistémologique des modes de communication, le plus approprié nous semble-t-il, pour leur décryptage, au plus près de leur genèse.

Il ne s'agit donc pas de l'étude d'une communauté, mais comme le rappelle E. Goffman (in Winkin, 2016, p.69-72) : « C'est l'étude qui s'est déroulée dans une communauté » en vue d'envisager les interactions non comme les produits des individus en groupe mais comme des systèmes indépendants des individus qui viennent les actualiser ».

Dois-je avouer d'ailleurs ici, que c'est en partie l'une des raisons qui m'a poussé à suivre la formation universitaire professionnelle à l'origine de ce travail et à vouloir embrasser la

profession d'enquêteur de droit privé ?

Yves Winkin (1993, pp.415, 474), considère d'ailleurs cette approche comme

L'émergence d'un champ de recherche en ce qu'elle gagne peu à peu, en France, droit de cité alors que la communication interpersonnelle est encore souvent perçue comme l'affaire des psy et la communication interculturelle, celle des 'socio-cul' qui s'occupent des immigrés et que la notion d'interaction est indispensable à la recherche en communication interpersonnelle.

Les cadres posés par Goffman viendront enrichir et conceptualiser ma propre expertise des relations, des interactions entre acteurs publics et acteurs privés de sécurité intérieure. Cette expertise, ces connaissances qui ne peuvent ni ne doivent être tuées, seront prises en compte dans le cadre de notre analyse. Nous avons conscience que ce statut génère des forces et des faiblesses. Nous en tiendrons compte à chaque instant, à chaque étape de la recherche que nous mènerons bien dans une démarche réflexive. A ce propos, nous relevons que « Joannides (2011) définit la pré-connaissance comme une « connaissance de première main de la langue, des us et coutumes, des routines et règles explicites et implicites du fonctionnement de la communauté étudiée » dont dispose le chercheur avant même de débiter ses travaux de recherche. Il analyse les influences de l'appartenance ou non du chercheur au groupe étudié (statut d' « *insider* » ou d' « *outsider* » du chercheur étudiée par Goodenough (1956) et en déduit qu'il a une forte influence sur la façon dont la recherche est conduite : formulation de la question de recherche, choix théorique et méthodologique, choix du design et façon d'exploiter les données terrain » (Bitbol-Saba, 2015)

Du fait de notre parcours professionnel et universitaire, nous sommes ainsi désigné comme « *insider* » et par conséquent : « Comme le note Joannides (2011), « l'examen d'un niveau micro constituera l'approche privilégiée de l'*insider*, alors qu'un chercheur *outsider* s'orientera plus vers l'étude des systèmes que des pratiques ». (Bitbol-Saba, 2015)

La littérature montre que « Goffman montre en effet...comment les petites interactions quotidiennes entre les hommes et les femmes...produisent et perpétuent un ordre macro social ou prévaut la domination des hommes sur les femmes....ou comment son travail de thèse dans une société rurale isolée l'avait mené à mettre en évidence des règles de l'interaction valant aussi...pour les grandes villes américaines » (J. Nizet, N. Rigaux, 2014,

p.103). Nous retiendrons surtout pour ce qui nous concerne, que de nombreux commentateurs³⁶ « ...soulignent combien le projet intellectuel de Goffman –repérer les formes d’organisation, les structures de la vie sociale- se trouve en affinité avec celui de Simmel, qui consiste à élaborer ce qu’il appelle une ‘sociologie formelle’ ; ... Il [Simmel] est frappé par le caractère éminemment divers et variable des contenus des faits sociaux qui sont constitués par ce qu’il appelle des actions réciproques et en particulier par la variété des sentiments, des états d’âmes des individus qui s’y engagent... » et « ...qu’il n’est pas fortuit...que tant Simmel que Goffman accordent une priorité à l’analyse des formes très microsociologiques et, de ce fait, apparemment insignifiantes de la vie sociale...Simmel observe que souvent on associe le terme ‘société’ aux structures sociales permanentes que sont l’Etat, la famille...Il faut reconnaître toute l’importance des phénomènes sociaux moins apparents et notamment de ces interactions qu’il qualifie de microscopiques, qui peuvent apparaître négligeables mais qui constituent pourtant les atomes de la société.

Et si l’on ajoute à cela une certaine modestie de Goffman qui se revendiquait d’une posture de « botaniste manchot » ((J. Nizet, N. Rigaux, 2014, pp. 84-87), nous pouvons revendiquer notre propre posture et nous positionner dans cet axe de recherche que nous pouvons confirmer en reprenant les termes de V. De Gaulejac : « Il ne peut y avoir d’accès à la réalité, quelle qu’elle soit, en dehors de l’expérience concrète d’un individu concret qui seul peut la saisir...Elle [La subjectivité] n’est pas un écran au réel, mais la condition nécessaire pour y accéder » (as cited in Niewiadomski, 2012, p.243) .ou encore « Il faut, encore une fois, être sur le terrain, sinon avoir vécu soi-même dans la situation du boulot étudié, pour faire de la sociologie du travail sérieuse » (Goffman in Winkin, 2016, p.44).

Enfin J.M. Chapoulie (in Becker, 1985, p. 19) nous rappelle

La fécondité de l’usage de l’observation dépend en effet d’abord de l’aptitude du chercheur à entretenir une distance critique à l’égard de ses propres jugements et sentiments, ou, comme l’écrit Hughes, de son émancipation par rapport à son milieu et à son origine sociale, religieuse ou culturelle. Mais elle dépend également de son aptitude à comprendre en finesse l’univers symbolique des catégories de personnes étudiées. Ceci suppose une sensibilité qui ne peut souvent être acquise sans une familiarité prolongée avec cet univers symbolique. C’est pourquoi une bonne partie des meilleures monographies reposant sur du travail de terrain sont le fait de sociologues ayant entretenu avec leur sujet une relation durable et antérieure à leur recherche.

³⁶ Davis, Vandenberghe, De Coster

Nous pensons posséder, toutes proportions gardées, en tant que professionnel des techniques de constats de scènes de crimes, d'auditions et d'entretiens judiciaires dans le cadre d'enquêtes judiciaires délictuelles ou criminelles, mais aussi en tant que praticien confirmé de la transversalité professionnelle et aujourd'hui confirmé par une formation universitaire en qualité d'enquêteur de droit privé, les compétences nécessaires à l'exercice.

C'est donc sur une forme d'ordre social, en terrain connu, et avec un statut conscientisé que nous formulons le souhait de poursuivre nos travaux en ce sens.

Y. Winkin (in L. Sfez, 1993, p. 475) définit l'ordre social comme « l'organisation ou la coordination tacite existant entre les acteurs sociaux grâce à laquelle le maintien du monde social peut être assuré ». Et pour E. Goffman « c'est dans l'interaction quotidienne, dans l'échange banal, que l'ordre social trouve son maintien. D'où la suggestion que l'ordre social peut être décrit comme la structure qui fournit le canevas sous-tendant l'interaction....C'est par l'interaction en face à face que l'ordre social s'institue, se maintient et se concrétise » (Y. Winkin, in L. Sfez, 1993, p. 476).

E. Goffman nous sera pour cela d'une aide précieuse notamment dans l'étude des rites d'interaction (Goffman, 1974). En réalité, c'est dans la lecture de ses ouvrages que j'ai retrouvé le plus de situations vécues durant trois décennies passées dans les rangs des acteurs publics, notamment dans ce qui constitue ce qu'il appelle « le contexte de l'obligation d'engagement » où souvent « toutes les personnes en présence ont l'obligation officielle de maintenir leur participation à la conversation et leur engagement spontané au sein de celle-ci..... » (Goffman, 1974) et les actions des uns –ou leur non action- ayant des répercussions sur celles des autres, alors sans doute, il faudra s'assurer que chacun des acteurs de l'organisation ait conscience de son rôle, de la complexité du réseau dans lequel il interagit. Sans compter que les « expressions de soi, dans ces différents rôles, sont des impressions pour l'autre et surtout, sont susceptibles de manipulations tactiques qui viseraient à « méinformner » son interlocuteur qui pourrait à son tour agir de façon identique...Toute interaction devient ainsi un jeu constant de dissimulation (de soi) et de fouille (de l'autre)... » (Goffman in Winkin, 2016, p.82). Ces notions d'engagement (involvement) sont un élément majeur de l'œuvre de Goffman ; En fonction de cet engagement, résultera une interaction euphorique (qui fonctionne bien) ou une interaction dysphorique (qui n'a pas fonctionné).

L'engagement est un processus psychologique par lequel le sujet finit par ignorer, au moins partiellement, ou le dirige ses sentiments et son attention cognitive. Tel est le sens de

l'aborption » (Goffman in Cefai § Gardella § Perreau, 2012, p.237).

« L'engagement est ... un très subtil dosage de spontanéité et de calcul... (Winkin, 2016, p.93)
Ces interactions ne sont sans doute pas une découverte d'une manière générale mais la lecture des ouvrages de Goffman me pousse à l'analyse de ces interactions. Ainsi « moins qu'une découverte, le geste Goffmanien consisterait à révéler une réalité jusque-là vue mais non remarquée » (Cefai § Perreau, 2012, p.257) et « surtout à l'aborder comme une strate consistante de la réalité qui mérite de ce fait un type d'analyse qui lui soit propre (Cefai § Perreau 2012, p.267) ; Ce n'est à ma connaissance une possibilité que seul nous offre Goffman. Et même si la vérité de l'interaction n'est jamais totalement dans l'interaction, il me paraît nécessaire aujourd'hui, à moi qui dénonce une certaine forme de déshumanisation de la communication entre acteurs publics et acteurs privés ou entre autorités et population, et hors toute notion d'analyse dans le cadre de la complexité et de la systémique très étudiées par ailleurs (E. Morin, J.L Lemoigne, A. Mucchielli...), d'adopter une démarche anthropologique de l'analyse communicationnelle et plus précisément encore une exploration des « façons de parler »³⁷ des individus entre eux ; individus qui « sont des supports pour l'existence continuée des structures sociales » (Gonos, in Cefai § Gardella, 2011).

Les multiples agissants en matière de sécurité intérieure connaissent-ils tous les enjeux, le contexte ? Se connaissent-ils tous ? Communiquent –ils tous vraiment ?

Tous les travaux des chercheurs de l'école de Palo Alto convergent vers l'idée que « les formes de relations entre acteurs relèvent essentiellement des phénomènes d'affinités et de sympathie » (Maisonneuve, 1973) et de « genèse de ces formes de relations » (Newcomb, 1953), d'où l'importance qu'il me paraît d'accorder à une approche anthropologique, soulignant ainsi l'existence indéniable de cette dimension « qualité » de la relation établie entre les acteurs, (pour Y. Winkin, « la performance de la culture »).

Pour G. Bateson³⁸, « la communication ne se rapporte pas seulement à la transmission de messages verbaux, explicites et intentionnels...la communication inclurait l'ensemble des processus par lesquels les sujets s'influencent mutuellement... »

Ce n'est pas ce que pensent et disent les personnes qui importe mais ce qu'elles font. Autrement dit, on s'intéressera à la manière dont elles se comportent plutôt qu'à interpréter ce

³⁷ Erving Goffman, « façons de parler », 1981, collection le sens commun, Editions de Minuit, Paris

³⁸ Bateson, *Communication : the social Matrix of psychiatry*, 1951

qu'elles disent ou faire des hypothèses sur leurs mécanismes psychologiques.

L'individu ne doit pas nous intéresser en soi, il n'existe que par ses relations avec d'autres dans un contexte donné. Nous porterons donc notre regard sur les relations entre les acteurs et non sur l'analyse de la personnalité de chacun et encore moins sur les contenus des échanges : E. Goffman ne traitait pas dans son œuvre d'une manière générale de la structure de la vie sociale mais de la structure de l'expérience individuelle de la vie sociale (E. Goffman, 1974, p 22).

Cela sera bien l'originalité de notre démarche inédite dans le domaine qui concerne notre recherche.

Les chercheurs se proposent d'étudier la communication dans les paroles, les gestes, les regards de la vie quotidienne, afin de reconstituer peu à peu " le code secret et compliqué écrit nulle part mais compris de tous " (P.Rasse, n.d). Ils s'efforcent de saisir la façon dont s'organisent les relations entre les individus de ces communautés, et d'abord l'échange de messages, ces " chapelets de mots qui circulent d'un esprit à l'autre par l'intermédiaire de la bouche, des oreilles, ou de la main et des yeux "

Nous voudrions vérifier si chacun des acteurs en présence est, selon l'expression Goffmanienne, « ratifié », au-delà d'un affichage convenu et de pure formalité. L'action conjointe (joint action) ne peut se réaliser que « dans une définition partagée de la situation, par des membres « ratifiés » possédant une « fin en vue », une qualité et une intensité affectives » (Cefai, 2015) ; Son analyse soulève des interrogations, quant aux inégalités de statuts, des rapports de pouvoir. Il nous propose une approche par l'écologie sociale. « Goffman est un dé-constructeur des catégories statutaires » (Cefai, 2015), c'est bien de cela dont il s'agit dans la présente problématique.

Ce qui est pertinent pour appréhender des relations entre deux personnes l'est peut-être aussi pour des sous-systèmes composés d'un ou plusieurs individus ; Ce qui intéressera particulièrement notre recherche sur la communication entre les différentes composantes du système. Goffman revendique son étude comme une « situation analysis » (analyse de situation sociale) directement héritée de l'Ecole de Chicago.

II. 3. b Notions d' « institution totale » et de « déviance »

1) L'institution totale

La lecture de l'ouvrage « Asiles » (1968) m'a apporté également un éclairage tout à fait intéressant ; Sans vouloir faire, dans un premier temps, l'analogie entre les objets étudiés par

Goffman (casernes, couvents, asiles, prisons...) et l'Institution publique, j'ai néanmoins été frappé par des ressemblances dans les types de fonctionnement en ce qu'il était tenté de construire un « homme nouveau » en soumettant tout entrant dans le système à un processus de restructuration – langage, jargon, uniforme...- après dépouillement de tout ce qui faisait son identité sociale préalable.

Alors le réseau sécurité intérieure peut-il s'apparenter à une institution totale ? Nous trouvons la réponse chez Goffman qui nous dit : « J'utiliserai «institution pour signifier établissement social, parce que c'est le mot que nous trouvons naturel » et « je les appelle des institutions totales car je pense qu'elles sont en un certain sens des forceries extrêmement persuasives ». Il précise « nous nous apercevons qu'une enceinte...entoure habituellement le lieu, constituant une sorte de barricade contre les interactions sociales... » et « en deuxième lieu, une sorte de vaste dôme d'autorité recouvre l'institution, une autorité qui se diffuse à travers elle et qui contrôle tout ce qui s'en approche...il existe également des classes de personnes qui ont une autorité considérable sur d'autres...Sur ce point, les institutions totales diffèrent profondément des communautés civiles ordinaires ». Il poursuit : « la quatrième caractéristique des institutions totales est qu'elles sont finalisées, c'est-à-dire qu'elles ont des buts avoués et qu'elles sont établies comme des entreprises à risques rationnellement calculés...Ces institutions possèdent ce que l'on pourrait appeler une culture d'imposition, en ce sens que les personnes qui y entrent appartiennent déjà à des cultures qui leur sont propres. Ces recrues sont déjà complètement formées, socialement et culturellement. Dès lors, tout ce qui sera construit au sein de l'institution devra être imposé, en quelque sorte, sur ce qui existe déjà ». Il nous paraît à ce stade de nos recherches, très important de rappeler que la problématique de sécurité intérieure relève d'un ministère –régalien- de l'intérieur, pétri de normes, très fortement imprégné de hiérarchie, avant d'aborder le dernier critère donné par Goffman pour caractériser une institution totale : « ...ces institutions totales semblent souvent engendrer une sorte de contre vision du monde, une idéologie ou perspective sur le monde qui place le reclus en dehors de celui-ci...Ceci varie en fonction du niveau de statut au sein de l'institution et dépend en grande partie du type de recrutement. Celui-ci peut être volontaire ...Il peut être involontaire...il peut être encore un mélange d'éléments volontaires et d'éléments contraignants... Ce système est une sorte de monstre, d'hybride sociologique, mi communauté, mi organisation finalisée» et d'évoquer enfin un aspect de ces institutions totales : «le cycle métabolique, à savoir l'intromission ou recrutement, le malaxage et le dégoût d'êtres humains ». Pour l'auteur que nous avons choisi pour élaborer notre cadre d'analyse : « Dans la vie sociale...les matières humaines de certaines institutions sont souvent

stratégiquement réinjectées dans la société, où elles vont tenir un rôle important. En somme, l'organisation trouve sa finalité globale dans le rôle que les déchets joueront plus tard à l'extérieur...Le cas typique est celui de l'école de formation dont l'objet est de former des gens qui iront un jour exercer ailleurs, mais si s'opère une sorte de cycle métabolique puisque ces personnes traversent l'institution et sont modifiées par elle, ce n'est pas tout à fait le même processus que la situation biologique » (Goffman in Winkin, 2016, p 140-145).

Pour poursuivre la recherche de réponse à la question de savoir si la sécurité intérieure opère dans le cadre d'une institution totale, nous persistons à suivre le cheminement intellectuel de Goffman : « ...Tout d'abord, il existe des institutions qui reposent ...sur le fait que les personnes qui y entrent sont déjà constituées en créatures correctement autorégulées...Ce que l'employeur veut...c'est un « bon » travailleur, c'est-à-dire quelqu'un à qui il n'a qu'à donner des instructions...en d'autres termes, il n'a pas besoin de changer le système d'autorégulation du travailleur...un autre type d'institution est celui qui essaie de repositionner radicalement les mécanismes d'autorégulation de l'individu – je ne cherche pas à suggérer qu'il s'agit d'une fin consciente. Je songe à l'effet ou à la conséquence de l'action de l'institution, que ce soit ou non connu et recherché... » (Goffman in Winkin, 2016, p. 148).

A la lecture de cette analyse, nous pensons que le ministère de l'intérieur présente des caractéristiques en cohérence certaine avec les critères définis par Goffman. Nous nous posons la question de savoir si l'intégration (donc après formation et certification) des acteurs privés de sécurité et notamment des enquêteurs de droit privé dans le cercle des coproducteurs de sécurité, ne répond pas à « l'autorégulation » dont il est question infra et qui est définie comme : « ...Ce n'est pas simplement une question de l'information aux gens. Le but est de faire en sorte qu'ils se comportent différemment de leur gré, après reçu de l'information » (Goffman in Winkin, 2016, p.153).

2) La déviance

D'une certaine façon, l'individu n'est plus jamais le même avant qu'après son « admission » ce que confirme S.H. Becker (1985, p. 32) : « Les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants. De ce point de vue, la déviance n'est pas une qualité de l'acte commis par une personne, mais plutôt une conséquence de l'application, par les autres, de normes et de sanctions à un "transgresseur". Le déviant est celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès et le comportement déviant est celui

auquel la collectivité attache cette étiquette. ..Je considérerai la déviance comme le produit d'une transaction effectuée entre un groupe social et un individu qui, aux yeux du groupe, a transgressé une norme. Je m'intéresserai moins aux caractéristiques personnelles et sociales des déviants qu'au processus au terme duquel ils sont considérés comme étrangers au groupe, ainsi qu'à leurs réactions à ce jugement.».

Je rejoins encore J.M Chapoulié (in Becker, 1985, pp 9-20) dans la préface d' «Outsiders :

Outsiders, comme d'ailleurs Asile, suit une approche semblable à celle de la sociologie du travail de Hughes. Alors que Clifford Shaw et la plupart des criminologues issus de l'école de Chicago adoptaient la perspective des institutions chargés du traitement de la délinquance, Becker part de l'étude de l'expérience des déviants, ce qui, évidemment, suffit à faire apparaître que les définitions de la police et de la justice ne sont que des définitions socialement constituées parmi d'autres , et que toutes ces définitions méritent une égale attention. (H.S. Becker, 1963/1985, p. 20).

Nous nous demanderons si la demande de mise en conformité aux fins d'obtention du statut de 'ratifié' et par conséquent de non déviant, des acteurs privés de sécurité, ne relève pas d'une « fabrication » de cadre telle que définie par les « cadres de l'expérience » élaborés par E. Goffman, dans le cadre d'une sorte de mystification. Pour cela nous nous en référons à ses propos : « Ainsi, par une sorte de pré entente, les situations sociales semblent être parfaitement conçues pour nous apporter une preuve des divers attributs de notre interlocuteur –si ce n'est pour re-présenter de façon vivante ce que nous savons déjà...L'évaluation subjective d'un grand nombre d'attributs sociaux, que ces attributs soient socialement reconnus ou non, qu'ils relèvent du réel ou de l'imaginaire, fournit un micro-lieu de mystification ; la valeur secrète... » et « on peut dès lors attirer l'attention sur des cas de dépendance et de vulnérabilité des structures sociales à l'égard de situations de face-à-face... » (Goffman in Winkin, 2016, pp. 250, 251)

Ainsi, une sous question de ma problématique, dérivée de la lecture de la note de synthèse pour l'habilitation à diriger des recherches de C. Popliment : « La représentation sociale est construite à partir de l'expérience quotidienne et des communications, puis offre à son tour une grille de lecture des objets à propos desquels elle a été elle-même élaborée. Chacun de nous construit un sens, à partir des informations incessantes qui l'assaillent. Une représentation sociale convoie donc du sens. Lorsqu'un sujet dévoile la représentation qu'il a

élaborée à partir d'un objet, cette représentation décrit l'objet, mais révèle aussi le sujet créateur. Une représentation est donc toujours la représentation d'un objet et d'un sujet » (C. Poplimont, 2011, p.109), consisterait à déterminer dans quelles mesures les acteurs privés de sécurité, sont considérés comme déviants au regard de la définition de H.S. Becker. Victimes en quelque sorte du concept de « labelling theory », traduit en Français par « théorie de l'étiquetage » même si cette traduction n'a jamais convenue à H.S. Becker qui préfère de loin employer l'expression de « théorie interactionniste de la déviance » (Becker, 1985, p. 205) car pour lui « la théorie de l'étiquetage n'est donc pas une théorie.....Il s'agit plutôt d'une manière de considérer un domaine d'activité humaines, d'une perspective dont la valeur...se manifestera par des progrès dans la compréhension de phénomènes antérieurement obscurs ». Dans ce cas, nous pouvons émettre une nouvelle hypothèse qui vise à affirmer, nous en référant à H.S Becker, que les acteurs privés de sécurité et en particulier les enquêteurs de droit privé, s'ils sont étiquetés comme déviants, « éprouveraient les pires difficultés à poursuivre les activités ordinaires de la vie quotidienne, et ces difficultés mêmes les inciteraient à des actions anormales » (H.S Becker, 1985, p. 203) les éloignant plus encore du statut de « ratifié » nécessaire à l'appartenance au groupe.

En raison même de cet éloignement, les « déviants » pourront entamer une « nouvelle carrière », ce que Becker (1985, p.48) nomme une « carrière déviante » dont les étapes successives peuvent se définir comme suit :

- Commettre une première transgression
- Etre pris et désigné comme déviant (cette nouvelle définition peut entraîner une amplification de la déviance)
- Enfin, le déviant intègre un groupe déviant organisé. Rationalisation des pratiques, justifications théoriques, juridiques, psychologiques... Système d'autojustification.

«Ainsi, une fois entré dans un groupe déviant organisé et institutionnalisé, le déviant a plus de chance que précédemment de poursuivre dans cette voie. D'une part, il a appris comment éviter les difficultés ; d'autre part, il a acquis un système de justifications qui l'incite à persévérer » (Becker in Zolesio, 2014, p.7.)

Becker note qu'en général on cherche les «motivations», prédispositions» (caractéristiques psychologiques) alors que «ce ne sont pas les motivations déviantes qui conduisent au comportement mais, à l'inverse, c'est le comportement déviant qui produit, au fil du temps, la motivation déviante» (Zolesio, 2014, p.7)

Les propositions de Becker, imbriquées dans les théories interactionnistes de Goffman nous

paraissent des recherches appropriées à la fois au contexte, à notre hypothèse initiale et au fondement de notre question de recherche : *Y a-t-il des interactions, formelles ou informelles, volontaires ou inconscientes, entre acteurs publics et acteurs privés, qui favoriseraient l'émergence de dysfonctionnements dans la communication entre ces acteurs ?*

Nous pensons que ces considérations participent à l'explication du fait que les circulaires et autres textes préconisant une collaboration entre opérateurs publics et professionnels de la sécurité privée, ne sont que peu efficaces ; Goffman note à ce sujet que : « Il va de soi que l'adhésion tacite aux conventions et aux normes (et le fait de régler l'action en fonction d'elles) revient, en fait, à y mettre sa confiance.....La doctrine selon laquelle les règles de base inspirent l'ordre de l'interaction, et permettent les échanges d'usages, soulève la question de la réglementation ; et la réglementation, bien sûr, fait à nouveau resurgir des considérations politiques.....L'Etat entretient en attente des arrangements qui lui permettent d'intervenir lorsque les mécanismes locaux du contrôle social ne parviennent pas à maintenir dans le cadre de certaines limites les ruptures subies par l'ordre de l'interaction.....Par conséquent, certaines des formes régulières de la vie interactionnelle...peuvent être lues par les officiels du gouvernement comme un affront à la sécurité de l'Etat...bien que, en fait, il n'y ait pas de menace sérieuse contre l'ordre établi au sens fort...D'un autre côté, certaines ruptures de l'ordre public peuvent être accomplies non seulement pour un profit personnel, mais comme une provocation envers l'autorité de l'Etat –ce sont des actes symboliques lus comme des injures et employés par anticipation de cette lecture » (Goffman in Winkin, 2016, pp. 241-244).

Nous entrevoyons ici même l'importance d'un contrôle strict d'une autorité régulatrice mais surtout du respect strict, inconditionnel et conscientisé d'une déontologie forte, acquise dès l'entrée dans un cursus de formation universitaire et l'exclusion immédiate des transgresseurs à l'éthique professionnelle.

Ces formations dispensées par l'autorité publique (formation universitaire des enquêteurs de droit privé par exemple) et leur certification, considérées comme des « rites de passage », des « transitions ou passages cérémoniels qui marquent l'entrée d'un patient dans un hôpital psychiatrique, ou le mouvement entre deux situations rituelles est marqué par certaines cérémonies et engage l'individu dans certains événements mémorables » (Goffman in Winkin, 2016, pp 162-165) pourraient dans le cas de nos travaux être symbolisés par un arrêté délivré aux « nouveaux » acteurs de sécurité intérieure, les désignant nommément comme « collaborateurs occasionnels de l'Etat ». Ces considérations à première vue d'ordre

mineur ont cependant un impact direct sur les structures sociales : « ...A partir du moment où les agents d'organisations sociales de toute échelle, qu'elles relèvent de l'Etat ou de la famille domestique, peuvent être persuadés, séduits, intimidés ou influencés de quelque manière que ce soit par des effets qui ne s'accomplissent qu'à travers ces échanges, là encore l'ordre de l'interaction agit brutalement sur les entités macroscopiques » (Goffman in Winkin, 2016, p. 249).

Notre recherche trouve ici son fondement, structurée entre l'ordre de l'interaction dans lequel nous puisons ce qui pourrait être la méthodologie propre à repérer les ingrédients nécessaires à la modalisation ou à la fabrication de cadres définis par E. Goffman³⁹ et dans lesquels les acteurs privés de sécurité sont placés en fonction de l'étiquetage qui leur est attribué par chacun des acteurs publics, et la théorie de Becker qui considère que la vie sociale ne se compose pas seulement de rencontres face à face entre individus mais qu'il existe des interactions intenses et durables sans que jamais les inter actants ne se rencontrent physiquement en face à face.

Notre conviction à agir est renforcée d'autant plus que Goffman insiste lors d'une communication organisée par la fondation Josiah Macy Jr. en 1956, réunissant entre autres Spiegel, Mead, Fremont-Smith, Bateson... Il est invité à présenter son travail d'observation de l'hôpital psychiatrique St. Elisabeth de Washington DC, : « ...les sociologues doivent parler du point de vue des gens qu'ils étudient, parce que c'est depuis cette perspective que se construit le monde qu'ils analysent. Un patient évolue dans un certain univers ; il y possède une vie sociale. Et notre boulot, c'est de pénétrer au cœur de cette vie sociale. Le monde de son point de vue n'est pas le seul monde social existant. Il en est d'autres, que vous pourriez dégager. Mais en ce qui me concerne, un de ces mondes est le sien, et c'est celui de l'arrière-cour de l'hôpital psychiatrique, que la profession psychiatrique néglige... Tout groupe possède un monde social. Quand vingt ou trente individus sont forcés à vivre ensemble, ils ont vite un monde à eux, et notre boulot, c'est d'y pénétrer et de le décrire aussi finement que possible » Et d'ajouter « Très souvent, derrière la communauté et le consensus se cachent des mélanges de mobiles et de jeux » (Goffman in Winkin, 2016, pp. 170, 240)

³⁹ Les cadres de l'expérience

CONCLUSION GENERALE

A l'issue de ces travaux nous confirmons notre démarche intellectuelle ; Nous nous situons bien dans la lignée du courant interactionniste. Et de surplus, nous pensons que cette approche constitue une voie à explorer dans l'objectif que nous nous sommes fixés à faire coopérer acteurs publics et acteurs privés de la sécurité et notamment les enquêteurs de droit privé, dans un nouveau rôle qu'ils pourraient jouer dans un concept global de sécurité dont chacun s'accorde à penser et à dire qu'il est sans doute le plus efficace pour offrir à notre pays une sécurité maximale.

Erving Goffman termine son discours de président de l'American Sociological Association, en 1982, qu'il n'a pu lire en présence des membres de l'association puisqu'il est rentré à l'hôpital pour y décéder en novembre de la même année, par : «...Je crois qu'il nous appartient d'étudier la vie sociale des hommes comme des naturalistes, *sub specie aeternitatis*⁴⁰. Du point de vue des sciences physiques et biologiques, la vie sociale des hommes ne représente qu'une petite excroissance dans la Nature, qui n'est pas vraiment justiciable d'une analyse systématique en profondeur. Et il en est ainsi, mais elle est à nous...Mais il n'est rien au monde que nous devrions échanger contre ce que nous avons bien : la tendance à garder à l'égard de chaque élément de la vie sociale, un esprit d'interrogation, libre de tous liens et de toute allégeance et la sagesse de ne pas chercher ailleurs qu'en nous-mêmes et en notre discipline pour accomplir notre mandat...S'il faut lancer des recherches sur les besoins sociaux, faisons des analyses sans commanditaires sur les arrangements sociaux dont jouissent ceux qui détiennent de l'autorité institutionnelle – prêtres, psychiatres, enseignants, police, généraux, membres du gouvernement, parents, mâles, blancs, nationaux, médias, et toutes autres personnes bien placées qui sont en position de donner une marque officielle à différentes versions de la réalité » (Goffman in Winkin, 2016, p. 278, 279)

Nous sommes conscients que cette étude n'a fait qu'aborder le phénomène des interactions qui peuvent se jouer entre acteurs. Mais, c'est au cours des travaux que nous comptons mener à la suite de ce mémoire, que nous consacrerons une partie importante de nos recherches à la compréhension et à la maîtrise des cadres d'analyse qu'Ervin Goffman a élaboré dans son ouvrage « Frame Analysis » que nous compléterons dans le cadre d'une démarche ethno

⁴⁰ Traduit par « sous la forme de l'éternité »

méthodologique en mobilisant une méthodologie axée sur les récits de vie qui nous paraît un mode d'intervention très éloigné des rigueurs bureaucratiques et performatives mais « ...le projet de développer des histoires de vie de collectivité comme mode d'intervention est essentiel. Il convient de proposer des espaces de réflexivité collectifs autour d'un triptyque : produire du sens face au risque d'instrumentalisation et à l'exacerbation des contradictions qui se transforment en paradoxe ; favoriser l'émergence de sujets individuels et collectifs face aux processus d'objectivation et d'individualisation ; développer la démocratie dans les organisations face à l'abstraction croissante des processus de décision. Il y a là un projet politique d'un autre mode de gouvernance permettant de retrouver une véritable humanité là où l'humain est transformé en simple ressource au service de la productivité...La recherche de la performance est un leurre si l'on ne permet pas aux travailleurs de donner du sens à leur activité et de témoigner de la réalité de l'organisation de leur travail qui doit nécessairement s'articuler sur le moment fondateur de l'institution, donc de son histoire » (V. De Gaulejac in Niewiadomski, 2012, p. 257).

Il faut ainsi créer un socle commun, historique, fondateur, entre chacun des acteurs, publics et privés, de la sécurité intérieure.

Nous avons la volonté de pouvoir intervenir sur les relations communicationnelles, les interactions entre acteurs et nous avons choisi cette voie, ayant constaté que d'autres chemins empruntés ont été déjà utilisés, nous ne prétendons aucunement que l'ordre de l'interaction ou l'anthropologie de la communication nous permettront d'influer sur celles-ci. Nous tentons simplement d'explorer une voie inédite dans une « institution totale ».

Ce que nous souhaitons également, c'est rendre transposable, généralisable, cette manière d'aborder les difficultés pour pouvoir sinon résoudre les problèmes de communication et d'interaction, tout au moins faire prendre conscience aux acteurs, quels que soient les enjeux et quelles que soient leurs positions dans le « système », des multitudes de choses, parfois insignifiantes, qui se jouent quotidiennement dans les conversations et dans les comportements de tous les jours.

Nous croyons que cette problématique est opposable à des « institutions totales » et en particulier dans celles relevant du domaine de la sécurité intérieure dans lequel les enjeux

vont occuper une place essentielle dans les toutes prochaines années, à commencer en 2017 par les élections présidentielles Françaises, et dans la lutte contre les mouvements terroristes et le recueil de renseignements.

Seuls nos travaux futurs, sous la forme universitaire, nous permettront de confirmer –ou d’infirmer le cas échéant- cette hypothèse. C’est bien là notre unique ambition.

BIBLIOGRAPHIE

Bateson, G., Drosso, F., Lot, L., Simion, E., & Cler, C. (1977). Vers une écologie de l’esprit (Vol. 1). Ed. du Seuil. Paris.

Bateson, G., Winkin, Y., Bansard, D., Cardoen, A., & Birdwhistell, R. (1981). La nouvelle communication. Ed. du Seuil. Paris.

Becker, H. S. (1985). Outsiders Etudes de sociologie de la déviance (A.-M. Métaillié). Paris, France.

Becker, H. S. (2006). Le travail sociologique: méthode et substance. Fribourg (Suisse): Academic Press Fribourg.

Berthelet, P. (2015). « Heurts et bonheurs de la sécurité globale. Réflexions sur un concept à succès », Sécurité et stratégie 2015/2 (21), p. 64-72.

- Bitbol-Saba, N. (2015). La gestion des conflits de rôle chez les auditrices légales en situation d'interactions avec le client. Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université Paris Descartes, Ecole doctorale de Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion, Centre d'Etudes et de Recherche en Droit des Affaires et de Gestion
- Goodenough, W. (1956). "Residence Rules." *Southwestern Journal of Anthropology* . 12:22-37 consulté sur <http://www.journals.uchicago.edu/doi/abs/10.1086/soutjanth.12.1.3628856>
- Cefai, D., & Gardella, É. (2011). *L'urgence sociale en action. Ethnographie du Samu social de Paris*. Paris: La Découverte.
- Cefai, D. & Perreau, L. (2012). Erving Goffman et l'ordre de l'interaction. CURAPP-ESS, Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique- Epistémologie et sciences sociales.
- Cefai, D. Conférence 15/04/2015 - Comment se conduire dans les lieux publics de Erving Goffman par Daniel Cefai - BNF
- Goffman, E. (1963). *Comment se conduire dans les lieux publics*. Economica, Paris.
- Goffman, E. (1968). *Asiles*. Ed. de minuit. Paris.
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1. La présentation de soi*. Paris: Editions de minuit. Consulté à l'adresse http://capesdocte.wdfiles.com/local--files/fiches/Goffman_E_presentation_de_soi.pdf
- E. Goffman, (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne, Tome 1 : La présentation de soi*, Paris, Editions de Minuit, 1973
- Goffman, E. (1974). *Perdre la face ou faire bonne figure? Les rites d'interaction*, Ed. de minuit. Paris.
- Goffman, E., & Kihm, A. (1975). *Stigmate: les usages sociaux des handicaps*. Les éd. de minuit. Paris.
- Goffman, E. (1984). *Les rites d'interaction*. Paris: Les éditions de minuit.
- Goffman, E. (1987). *Façons de parler*. Consulté à l'adresse <http://cat.inist.fr/?aModele=afficheN&cpsid=12006905>
- Goffman, E. (1988). *Les moments et leurs hommes*. Paris: Seuil/Minuit,
- Goffman, E., & Joseph, I. (1989). *Le parler frais d'Erving Goffman: avec deux textes inédits. d'Erving Goffman. (1987), C. culturel international de C.-S. C., Les Ed. de Minuit.*
- Goffman, E. (1988). *Ordre Social Et L'interaction*. Les Editions de minuit.
- Goffman, E., & Winkin, Y. (1988 rééd. 2016). *Les moments et leurs hommes. (Textes recueillis et présentés par Y. Winkin)*. Seuil/Minuit.
- Goffman, E., & Joseph, I. (1991). *Les cadres de l'expérience*. Les Editions de Minuit.

Habermas, J. (1987). *Théorie de l'agir communicationnel: Rationalité de l'agir et rationalisation de la société* (Vol. 1). Fayard.

Hall, E.T., (2014), *la dimension cachée*, Paris : Seuil (Original work published 1966)

Hall, E. T., Mesrie, J., & Niceall, B. (1973). *Le Langage silencieux*. [Tour]: Mame. Ink, M. (s. d.). *Compte rendu Journée d'études autour de Goffman [Billet]*. Consulté à l'adresse otero://attachment/568/

Hammond T., Sikka P. (1996), *Radicalizing accounting history: the potential of oral history*, *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, vol.9, n°3, pp.79-97.

Heinich, N. (1993), *Du peintre à l'artiste. Artisans et académiciens à l'âge classique*. Minuit.

Joannides V., (2011), *Influence de la pré-connaissance sur le design de recherche : le cas des liens entre comptabilité et gestion*, *Finance Contrôle Stratégie*, vol.14, n°4, pp. 91-127.

Lallement E, Winkin Y. (2015). *Quand l'anthropologie des mondes contemporains remonte le moral de l'anthropologie de la communication* », *Communiquer [En ligne]*, 13 | 2015, mis en ligne le 22 avril 2015, consulté le 25 avril 2015. URL : <http://communiquer.revues.org/1562> ; DOI : 10.4000/communiquer.1562

Le Breton, D. (2012). *L'interactionnisme symbolique*. Paris: Presses universitaires de France.

Le Moigne, J. L. (1990). *La modélisation des systèmes complexes*. Paris: Bordas, Dunot,

Maisonneuve, J. (1973). *Introduction à la psychologie*. Paris : Presses universitaires de France.

Mucchielli, R. (1974). *L'Analyse de Contenu des Documents et des Communications: connaissance du problème: applications pratiques*. Entreprise moderne d'édition.

Mucchielli, A. (1998). *Approche systémique et communicationnelle des organisations*. Paris: A. Colin.

Newcomb, T (1953) *Social Psychology and Group Processes*, *Annual Review of Psychology*.Vol. 4: 183-214(Volume publication date February 1953)

Niewiadomski, C. (2012). *Recherche biographique et clinique narrative. Entendre et écouter le sujet contemporain*. Toulouse : Editions Erés.

Nizet, J., Rigaux, N. (2014). *La sociologie de Erving Goffman*. Paris : La découverte, Repères.

Noudelman, F. (réalisateur). (2013). *Interview de Perreau, L., : Erving Goffman et l'ordre de l'interaction* [podcast]. France Culture. Retrieved from <http://www.franceculture.fr/emission-le-journal-de-la-philosophie-erving-goffman>

Queiroz, J. M. de, & Ziolkowski, M. (1994). *L'interactionnisme symbolique*. Rennes (Ile-et-Vilaine): Presses universitaires de Rennes.

- Rasse, P. (2006). *La rencontre des mondes: Diversité culturelle et communication*. Paris : Armand Colin.
- Rasse, P. (n.d), *Anthropologie de la communication et diversité des cultures*, Unpublished document. Université de Louvain-La-Neuve
- Roche, J.J (2012), *Sécurité privée : y a-t-il un pilote dans l'avion ?* Jean-Jacques ROCHE, la documentation Française, « sécurité publique, sécurité privée, partenariat ou conflit ? », cahiers de la sécurité N° 19
- Ruesch, J., & Bateson, G. (1988). *Communication et société*. Seuil. Paris.
- Sfez, L. (1993). *Dictionnaire critique de la communication* (Vol. 2). Presses universitaires de France.
- Watzlawick, P., Beavin, J. H., Jackson, D. D., & Morche, J. (1972). *Une logique de la communication*.
- Winkin, Y. (1981). Bateson, Birdwhistell, Goffman, Hall, Jackson, Schefflen, Watzlawick—la nouvelle communication (textes recueillis et présentés par Yves Winkin). Paris: Seuil.
- Winkin, Y. (1984). Entretien avec Erving Goffman. *Le savoir voir*, Actes de la recherche en sciences sociales, 54(1), 85-87.
- Winkin, Y. (1988). Erving Goffman: Portrait du sociologue en jeune homme.
- Winkin, Y. (1993). *Communication interpersonnelle et interculturelle*. L. Sfez (Éd.), *Dictionnaire critique de la communication*, 1, 413-515.
- Winkin, Y. (2001). *Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain* (Points). Paris.
- Winkin, Y. (2003). *La communication n'est pas une marchandise: résister à l'agenda de Bologne*. Editions Labor/Espaces de Libertés. Bruxelles
- Winkin Y. *La notion de rituel chez Goffman*, Hermès, La Revue 3/2005 (n° 43), CNRS Editions,
- Winkin, Y. (s. d.). *Vers Une Anthropologie de la communication: la communication-état des savoirs*. *Revue Sciences Humaines*, 21.
- Wolton, D. (2013). *Approches anthropologiques de la communication*. <http://www.leconflit.com/article-approches-anthropologiques-de-la-communication-120794363.html>
- Zolesio, E. (2014). *Préparation à l'agrégation de sciences sociales. Thème " Expliquer et comprendre " Outsiders de Howard Becker et " l'interactionnisme symbolique "*
- Zoungrana, J. (2007). Paul Rasse, *La rencontre des mondes: diversité culturelle et communication*. Paris, A. Colin, coll. Sociétales, 2006, 301 p. *Questions de communication*,

RESUME

Titre

« La coopération nécessaire des acteurs publics et des acteurs privés de sécurité dans le domaine du renseignement et dans un concept de sécurité intérieure globale post-attentats ; Vaincre les Difficultés et les résistances. Une lecture interactionniste de la problématique »

« La coopération nécessaire des acteurs publics et des acteurs privés de sécurité dans le domaine du renseignement et dans un concept de sécurité intérieure globale post-attentats ; Vaincre les Difficultés et les résistances. Une lecture interactionniste de la problématique »

Au-delà de dysfonctionnements formels, en rapport avec l'inobservation –volontaire ou non - de règles, de directives, et de normes en matière de coopération ou de coproduction dans le domaine de la sécurité intérieure, habituellement et traditionnellement étudiés sous l'angle de la sociologie des organisations, ou sous celui des cadres juridiques, ce travail a pour ambition de proposer une vision, un cadre analytique, de type interactionniste de la problématique, au-delà des schémas corporatistes propres à chacun des acteurs en présence.

Dessiner les contours des interactions, décrire et décrypter les représentations sociales qui en constituent la base, à l'origine de la construction de la réalité sur le terrain a été le socle de ce travail qui allie observation, expérience, et théories.

MOTS CLEFS :

Sécurité intérieure - Communication – Interactionnisme – Acteurs publics – Acteurs privés – Pouvoir – Déviance – Institution totale – Représentations sociales -

ABSTRACT

Title

“The need for cooperation between public and private security actors in the field of intelligence and in a post- terrorist concept of global internal security; Overcoming difficulties and resistances . An interactionist reading of the problematic ”

"The need for cooperation between public and private security actors in the field of intelligence and in a post- terrorist concept of global internal security; Overcoming difficulties and resistances . An interactionist reading of the problematic "

Beyond formal malfunctions related to -volontaire or not failure - rules , guidelines, and standards for cooperation and co-production in the field of internal security, usually and traditionally studied from the angle sociology of organizations, or in terms of legal frameworks , this work aims to develop a vision, an analytical framework of interactional type of issues beyond corporatist schemes specific to each of the actors involved .

The outlines of interactions, describe and decipher the social representations that are the basis , the origin of the construction of the reality on the ground was the cradle of this work that combines observation, experience , and theories.

KEYWORDS :

Homeland Security - Communication - Interactionism - Public actors - private actors - Power
- Deviance - Total Institution - Social representations -